

Villemotier

BULLETIN MUNICIPAL N°24



2019
2020

Sommaire

VIE MUNICIPALE

Vœux du Maire et du Conseil Municipal	3
Budget 2018/2019	4 & 5
Recensement / Retraite	6
Élections municipales	7
Élections sénatoriales	8
Mariages	9 & 10
CCAS colis	11
Masques	12
Cérémonies monuments aux Morts	13
Bourg Habitat	14
Travaux	15 à 20

ÉVÉNEMENTS

Classards	21
Retraite	22
Festival de musique	23 à 25
Artisans	26 & 27
École	28 & 29
Dégâts Climatiques	30
Pêche à la truite	31
Plantes surprenantes	32
Moulin du Fay	33
Rencontre Mme Cointet	34 & 35

INFOS SOCIALES

ADAPA / ADMR / CAF	36
Ain Domicile Service	37
AIDS / Maison d'accueil Plein Champ	38
CLIC / REPAS	39
Crèche et multi-accueil / Assistantes maternelles	
Accueil de loisirs Coligny	40

CA3B

41 & 42

INFOS CITOYENNES

Cambriolages / Incivilités	43
Taille & élagages des propriétés	44
Pollution du Solnan	45

VIE PRATIQUE

Autorisation de droit à l'image	46
Bricolage, jardinage / Que deviennent nos déchets	47
Brûlage des déchets	48
Centre d'Incendie et de Secours	49
Travail sur informatique	50
Mobigo / Défibrillateur	51
Rubis'plus	52
Infos utiles	53

ÉCOLE

Spectacle Zoom	54
Fête de fin d'année	55
Guerre au plastique / Goûter intergénérationnel	56
École et handicap / Grande lessive / Rentrée	57
École à distance / mesures gouvernementales	58

ASSOCIATIONS

Liste des associations	59
Chasse	60
Farfouille	61
Fleurissement / Gymnastique volontaire	62
Les p'tits Villemontois - Cantine	63
Les p'tits Villemontois - Sou des écoles	64
Vill'Amitié	65

ÉTAT CIVIL

66 & 67

CALENDRIER DES FÊTES / COMMERCES

68

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur contribution à ce bulletin n°24, notamment les annonceurs et les responsables d'associations et les membres du Conseil.

Un grand merci particulier à Voix de l'Ain dont les articles sont la source de la plupart de nos textes.

Chers Villemontoises et Villemontois,

Cette année, le bulletin est une édition spéciale car il relate la vie municipale de deux années : 2019 et 2020.

Vous trouverez des renseignements utiles à votre vie quotidienne (administrations, règlements préfectoraux, associations etc...).

L'année 2020 a été particulière avec l'arrivée de la pandémie Covid 19. Celle-ci a désorganisé nos modes de vie (professionnels, familiaux, scolaires, associatifs, etc.).

Une équipe municipale a été élue avec dix nouveaux conseillers.

En 2019, deux projets qui nous tenaient à cœur ont été concrétisés : l'aménagement d'un chemin piétonnier de la route de Verjon à l'école et la rénovation totale de la salle communale.

Les nouveaux habitants du lotissement de Bourg-Habitat ont pris possession de leur logement début novembre.

En 2020, malgré la pandémie, des travaux ont pu être réalisés : les plateaux ralentisseurs du bourg ont été refaits, les fenêtres et les volets du bâtiment de la mairie ont été changés.

En feuilletant ce bulletin, vous trouverez le détail de tous les travaux réalisés au cours de ces deux années.

En 2021, nous allons poursuivre l'amélioration de la salle communale et créer un hall d'entrée. Un abri de bus sera construit au bourg.

Je remercie le comité de fleurissement qui a égayé notre village malgré la sécheresse. Si vous êtes intéressés, vous serez les bienvenus pour aider notre équipe de bénévoles déjà en place.

Je remercie également toutes les personnes dévouées à la rédaction de ce bulletin ; je ne les nomme pas, mais elles se reconnaîtront.

Nous espérons la fin prochaine de la pandémie Covid 19 pour nous permettre une vie sociale, professionnelle et privée normale.

Je pense également à toutes les personnes dans la peine et la souffrance.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Compte FACEBOOK : Emails des Villemontois :

Cette demande permettra à la Mairie de vous donner les informations urgentes : informations de travaux rapides (coupures électriques, travaux de réseaux, de modifications de circulation, etc.).

Merci d'envoyer vos emails à nancy.didier@orange.fr

Nouveaux arrivants :

Pour les nouveaux arrivants : merci de bien vouloir vous présenter à la mairie :

le vendredi matin de 9 à 11 h 30 ou prendre rendez-vous par tél. de 11 h 30 à 14 h au : [04 74 51 52 05](tel:0474515205)

Un MARCHÉ « Picorez dans l'Ain » : est prévu le 11 juin en fin d'après-midi.

Un COMITE d'ANIMATION :

Dès que la situation s'améliorera un COMITE d'ANIMATION verra le jour. Si vous êtes intéressés :

Merci de vous faire connaître à la mairie : villemotier@wanadoo.fr

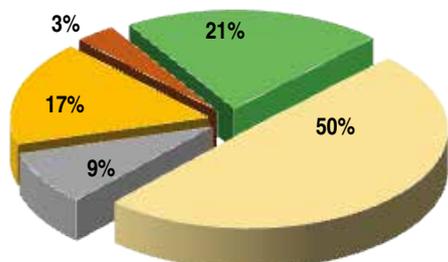
Toute personne, tout âge confondu, sera la bienvenue.

Budget

2018/2019 ● ● ●

RESULTATS FINANCIERS 2018 et 2019

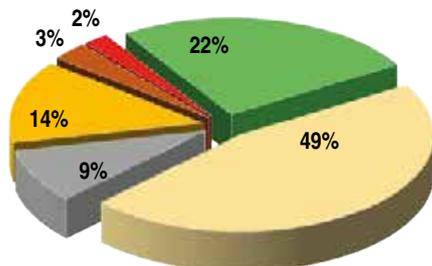
Depenses Fonctionnement 2018



- Charges à caractère général : 21%
- Charges de personnel : 50%
- Atténuation de produits : 9%
- Autres charges de gestion courante : 17%
- Charges financières (intérêts des emprunts) : 3%

Depenses de Fonctionnement	Cpt. ADM. 2018	Cpt. ADM. 2019	Budg. PRIM. 2020
Charges à caractère général	79 603,80 €	93 713,23 €	111 252,00 €
Charges de personnel	186 107,48 €	169 613,97 €	182 820,00 €
Atténuation de produits	33 156,00 €	33 156,00 €	33 156,00 €
Autres charges de gestion courante	64 379,20 €	50 713,73 €	58 014,00 €
Charges financières	12 515,63 €	11 289,60 €	10 024,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	7 966,67 €	100,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Virement section d'investissement	0,00 €	0,00 €	115 828,67 €
TOTAL	375 762,11 €	366 453,20 €	516 194,67 €

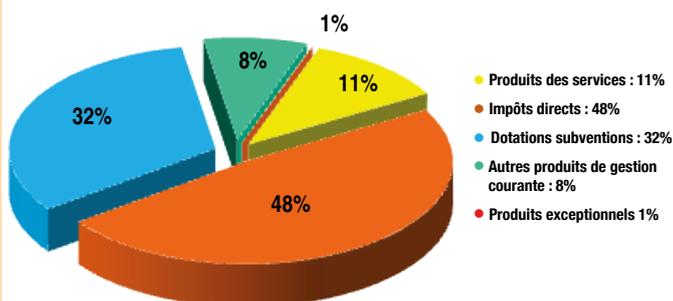
Depenses Fonctionnement 2019



- Charges à caractère général : 22%
- Charges de personnel : 49%
- Atténuation de produits : 9%
- Autres charges de gestion courante : 14%
- Charges financières (intérêts des emprunts) : 3%
- Charges exceptionnelles 2%

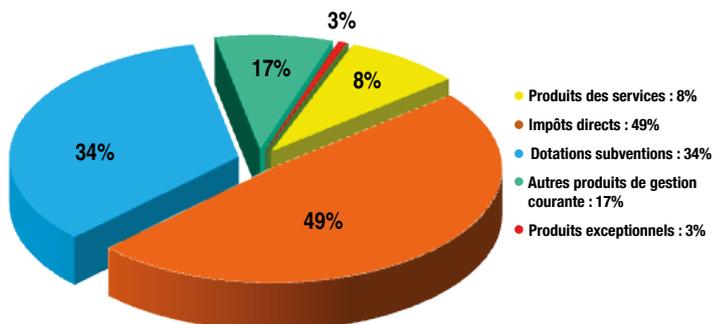
Recettes de Fonctionnement	Cpt. ADM. 2018	Cpt. ADM. 2019	Cpt. PRIM. 2020
Produits des services	38 538,62 €	50 776,72 €	27 936,00 €
Impôts directs	226 068,44 €	220 313,54 €	227 319,00 €
Dotations subventions	158 923,10 €	147 676,73 €	130 882,00 €
Autres produits de gestion courante	38 686,55 €	37 021,37 €	37 540,00 €
Produits exceptionnels	2 781,34 €	262,91 €	0,00 €
Atténuation de charges	468,40 €	0,00 €	0,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent exercice précédent	0,00 €	0,00 €	92 517,57 €
TOTAL	465 466,45 €	456 051,27 €	516 194,57 €

Recettes Fonctionnement 2019



- Produits des services : 11%
- Impôts directs : 48%
- Dotations subventions : 32%
- Autres produits de gestion courante : 8%
- Produits exceptionnels 1%

Recettes Fonctionnement 2018



- Produits des services : 8%
- Impôts directs : 49%
- Dotations subventions : 34%
- Autres produits de gestion courante : 17%
- Produits exceptionnels : 3%

Budget ●●●

Taux d'évolution du Budget Primitif pour les 3 dernières années :

	Budg. Primitif 2018	Budg. Primitif 2019	Budg. Primitif 2020	Evol. DEP. 2018/19	Evol. DEP. 2019/20
Total dépenses	599 661,00 €	577 187,73 €	517 144,00 €	-4%	-10%
Commentaire : Le budget des dépenses n'a fait que baisser durant ces dernières années. Tout ceci s'explique essentielle					
Dépenses totales	Bdg. Pri. 2018	Bdg. Pri. 2019	Bdg. Pri. 2020	Evol. DEP. 2018/19	Evol. DEP. 2019/20
Charges à caractère général	100 919,00 €	118 244,00 €	96 132,00 €	17%	-19%
Charges de personnel	206 970,00 €	192 250,00 €	182 820,00 €	-7%	-5%
Atténuation de produits	33 156,00 €	33 156,00 €	33 156,00 €	0%	0%
Autres charges de gestion courante	70 571,00 €	60 197,00 €	58 014,00 €	-15%	-4%
Charges financières (intérêts des emprunts)	12 516,00 €	11 300,00 €	10 024,00 €	-10%	-11%
Charges exceptionnelles	0,00 €	7 966,73 €	100,00 €		-99%
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Dépenses imprévues	10 000,00 €	4 990,00 €	0,00 €	-50%	-100%
Virement section d'investissement	165 529,00 €	149 084,00 €	136 898,00 €	-10%	-8%
TOTAL	599 661,00 €	577 187,73 €	517 144,00 €	-4%	-10%
Section relative au 73/7411					
TF* TH* CFE*	201 917,00 €	130 795,00 €	144 094,00 €	144 969,00 €	1%
IFER	4 115,00 €				
Structure des impôts et taxes	Compt. Admin 2016	Compt. Admin 2017	Compt. Admin 2018	Compt. Admin 2019	Evolution de 2016 à 2019
Attribution de compensations	3 565,00 €	93 396,66 €	81 974,44 €	75 344,54 €	-8%
TOTAL	209 597,00 €	224 191,66 €	226 068,44 €	220 313,54 €	-3%
Dotations forfaitaires	Compt. Admin 2016	Compt. Admin 2017	Compt. Admin 2018	Compt. Admin 2019	Evolution de 2016 à 2019
	71 004,00 €	60 657,00 €	60 997,00 €	59 247,00 €	-17%

TF* Taxe foncière TH* Taxe d'habitation CFE* Contribution Economique Territoriale

Bois et Design



Sebastien Jacquier
En Miard 01270 VILLEMOTIER

Portable : 06 16 30 62 51
sebastienjacquier@yahoo.fr

Bois et Design



Sebastien Jacquier
En Miard
01270 VILLEMOTIER
Portable : 06 16 30 62 51

Terrasse bois
Agencement
Menuiseries
Cuisines
Créations sur mesure
Escaliers



Recensement ● ● ●

→ entre le **17-01** et le **16-02-2019**

Karine GIRAUD et **Marie-Claude CAMPANA** ont assuré le recensement des habitants avec zèle et efficacité.

Nancy DIDIER était coordinatrice de cette opération.

Le recensement a lieu tous les 5 ans, c'est-à-dire chaque année pour 1/5e des communes comptant moins de 10 000 habitants.

2020 a été le premier recensement auquel les Villemontois ont pu répondre « par internet ». Karine et Marie-Claude les ont très bien encadrés et motivés pour utiliser ce nouveau moyen plus rapide et confidentiel.

Ce premier recensement par internet a été un franc succès : 31 % de réponses sur papier pour 69 % via internet et tout le monde a répondu.

On a même raté de peu d'être la première commune à terminer notre recensement avec une semaine d'avance (à 3 réponses près) pour faire notre synthèse avec la superviseuse de l'INSEE et clore notre recensement !



Notre prochain objectif ne serait-il pas, pourquoi pas, de se rapprocher des 100 % de réponses par internet ? Il faut toujours avoir un but, en attendant :

ON NE PEUT QUE FELICITER LES VILLEMONTOIS POUR CETTE BELLE REUSSITE

L'INSEE a comptabilisé 634 habitants pour Villemotier – pour 2019.

Retraite ● ● ●

→ **Christiane Millet**

Christiane Millet est partie à la retraite après 36 années au service des citoyens.

Elle a été embauchée par M. Bernard BRESSAND, maire de la Commune, le 1 juin 1983, pour succéder à Georges Sarron, au titre de secrétaire de mairie.

« Il y avait beaucoup moins de paperasse, tout était fait avec un crayon ou une simple petite machine à écrire portative. Nous recevions, chaque semaine, une enveloppe de la préfecture contenant les circulaires nécessaires au bon fonctionnement de notre administration. Je n'ai jamais eu à gérer des personnes particulièrement agressives mais le métier est devenu de plus en plus exigeant », précise Christiane.



Ses fonctions étaient multiples : préposée au poids public, ménage de la mairie, correspondante de la Voix de l'Ain et du Progrès, sonner les cloches de l'église quand il y avait un enterrement ou un mariage, etc ...

Elections Municipales ● ● ●

→ Resultats 2020

Tous les conseillers municipaux ont été élus avec la majorité absolue des votes dès le premier tour.

Habitants : 634

Inscrits : 476

Votants : 199 (41,81 %)

Abstentionnistes : 277 (58,19 %)

Votes blancs : 2 (1,01 %)



1er rang (à partir de la gauche) : Alice DUFOUR - Marie-Claude CAMPANA - Pascale GAUDIN - Nancy DIDIER (1er adjoint) Lara SENECHAL - Dominique MAUBANT

2ème Rang (à partir de la gauche) : Jean TEIXEIRA - Giles MERVANT (3e adjoint) - Roger CURT - Michel MAISONNEUVE - Pierre GUILLET (MAIRE) - Sébastien PAYA - Christophe SANGOÏ - Philippe BOQUILLOD - Franck GUYARD (2e adjoint).



Et un peu de réconfort APRES le dépouillement

Nous avons promis de faire, **prochainement**

... une photo avec nos SOURIRES !

...la vie en a décidé autrement, pour l'instant...

Vie municipale

Vote des sénateurs ●●●

→ Elections du 27 septembre 2020

Les nouveaux représentants sont élus pour une législature de 6 ans au suffrage universel indirect par les 1758 grands électeurs du département. Dans l'Ain, les sénateurs sont élus au scrutin proportionnel.



(Franck GUYARD, Pierre GUINET et Nancy DIDIER)

Lors des élections sénatoriales de 2014 dans l'Ain, trois sénateurs ont été élus selon un mode de scrutin proportionnel. Depuis, tous les effectifs du collège électoral des grands électeurs ont été renouvelés, avec les élections départementales de 2015, les élections régionales de 2015, les élections législatives de 2017 et les élections municipales de 2020.

NOM	Liste	Parti	N°	Fonctions lors de l'élection en 2014
Sylvie Goy-Chavent	Unis pour l'Ain	LR	01	Ancienne maire de Cerdon
Patrick Chaize	Renouveau, convictions et compétences	LR	01	Ancien maire de Vonnas
Rachel Mazuir	Territoires et proximité	PS	01	Ancien président du Conseil Général du Conseil

Présentation de nos élus

Rachel Mazuir

Patrick Chaize

Sylvie Goy-Chavent



Photo du PROGRES du 27/09/2020

Mariages ● ● ●

→ Xavier TRONCHON & Claire CHAMBON mai 2019

Ce mariage s'est déroulé le 11 mai 2019 à 15h30.

Les mariés :

- Xavier Cyprien Roland TRONCHON, carrossier, né à Beauvais (Oise) le 24/03/1977
- Claire Renée Céline CHAMBON, peintre en carrosserie, née à Courcouronnes (Essonne) le 23/12/1988

Domiciliés au 395 route de Strasbourg à VILLEMOTIER (Ain)



→ Florian MUFFAT-JEANTET & Flore MOINE Sept 2020

Ce mariage s'est déroulé le 05 septembre 2020 à 13h30.

Les mariés :

- MUFFAT-JEANTET Florian, cogérant de production, né le 22/03/1991 à Bourg-en-Bresse (Ain)
 - MOINE Flore Coralie, mère au foyer, née le 10/04/1992 à Lons-le-Saunier (Jura)
- Domiciliés à Villemotier au 64 allée du Liardet» (nouveau lotissement de Bourg-Habitat). Ils étaient accompagnés de leurs deux enfants Alexandre (3 ans) et Margot (2 ans).

→ Willy GRATTARD & Anaïs MARIE Sept. 2020

Ce mariage s'est déroulé le 18 septembre 2020 à 14h.

Les mariés :

- Willy Julien Pierre GRATTARD, mécanicien automobile, né à Lons-le-Saunier (Jura) le 15/11/1986
- Anaïs Julia Morgan MARIE, coiffeuse, née à Romenay (Saône et Loire) le 23/11/1988

Domiciliés au 138 impasse en Miard à VILLEMOTIER (Ain)



Mariages ● ● ●



→ Alain DESMARIS & Karine GIRAUD Oct 2020

Ce mariage s'est déroulé le 12 octobre 2020 à 16h30.

Les mariés :

- Alain Albert DESMARIS, chauffeur et agent d'entretien, né à Bourg-en-Bresse (Ain) le 27/09/1967
- Karine Dolorès GIRAUD, agent technique, née à Bourg-en-Bresse (Ain) le 25/12/1967

Domiciliés au 201 chemin Vers le Bois à VILLEMOTIER (Ain)

→ Benjamin LELEYTER & Judith MARTINS PAULOS Déc 2020

Ce mariage s'est déroulé le 05 Décembre 2020 à 11h30.

Les mariés :

- Benjamin LELEYTER, conseiller en gestion de patrimoine, né à Metz (Moselle) le 16/09/1976
- Judith Fernanda MARTINS PAULOS, courtière indépendante, née à Guarda (Portugal) le 04/01/1970,

Domiciliés au 146 impasse de Montfollet à VILLEMOTIER (Ain)



CCAS Colis Naissances ● ● ●

➔ Les bébés nés en 2019 mis à l'honneur



Lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a mis à l'honneur les 6 enfants nés au cours de l'année 2019 en leur offrant un bon cadeau.

Aujourd'hui, le village compte 634 habitants, dont 60 enfants scolarisés à l'école communale.

2019 a apporté 7 nouveaux petits villemontois (mais tous n'ont pas pu venir aux vœux du Maire)

- ♥ **ATTAR Issa** né 23/01/2019 à Viriat
- ♥ **CLAIN Myana** née le 07/05/2019 à Viriat
- ♥ **DUNAND Timéo** né le 29/09/2019 à Viriat
- ♥ **INIESTA Noa** né 02/02/2019 à Viriat
- ♥ **SANGOÏ Jules Paul Pierino** né le 08/11/2019 à Viriat
- ♥ **SANGOÏ Samuel Charles Félix** né le 08/11/2019 à Viriat
- ♥ **MAZOYER RAFFIN Owen** né le 22/09/2019 à Villemotier

CCAS Colis de Noël ● ● ●

Pour suivre les consignes de la Préfecture et éviter les possibilités de contamination de la Covid, les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) n'ont pas apporté les colis de Noël à domicile.

Tout le monde a regretté ce moment de convivialité, de partage et de chaleur humaine.

C'est pourquoi le samedi 19 décembre 2020, les membres du CCAS ont accueilli les bénéficiaires des colis ou leur famille, dans la salle de réunion, pour leur donner les colis.



Vie municipale

Masques en tissu ● ● ●

→ Avant dé-confinement



Devant la difficulté de se procurer des masques, la mairie a organisé un atelier couture. Un groupe de villemontoises et de villemontois ont fabriqué des masques en tissu dans la salle communale mise à leur disposition.

Diverses personnes ont fourni du tissu, des élastiques... La plus grande difficulté était de se procurer des élastiques.

A chacun son travail : coupage, montage, couture (les couturières ont apporté leur machine à coudre et leurs fils à coudre), repassage...

En une dizaine de jours, des masques ont été confectionnés pour chacun des habitants de la commune (adultes et enfants).

Le 8 mai 2020, les membres du CCAS accompagnés des conseillers municipaux ont distribué les masques.

La météo étant au beau fixe, ce fut des moments très agréables d'échanges sur le pas de la porte de nos habitants.



SARL **NEVORET** **RÉGIS**

01851 **MARBOZ** 01270 **VILLEMOTIER** 01310 **CONFRANCON** **04 74 42 02 33**

CHAUFFAGE - CLIMATISATION - CUISINE ET SALLE DE BAINS CLÉS EN MAINS
PLOMBERIE - ZINGUERIE - TRAITEMENT D'EAU - ASSAINISSEMENT

Cérémonies aux Monuments aux Morts

Le 8 mai 2020

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et du confinement, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a indiqué que les cérémonies du 8 mai 2020 se dérouleront en format très restreint :

Villemotier a suivi les consignes. Seuls (maire et conseillers municipaux) ont participé à la cérémonie avec dépôt de gerbe et recueillement au monument aux Morts.



Le 11 novembre 2020

- Les 11 novembre marquent l'anniversaire de l'armistice signé entre l'Allemagne et la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, États-Unis) pendant la première guerre mondiale. Ce prélude au Traité de Versailles de 1919 a suspendu les combats qui faisaient rage depuis quatre ans entre les deux camps.

- Cette date anniversaire de l'Armistice de 1918 est traditionnellement marquée par une série de cérémonies rendant hommage aux soldats de la Grande Guerre auprès des quelques 30 000 monuments aux morts édifiés dans les villes et villages français.



Pascal PANCHOT (Représentant les pompiers), Pascale GAUDIN, Marie-Claude CAMPANA, Franck GUYARD, Jean TEIXEIRA, Nancy DIDIER, Pierre GUILLET (conseillers municipaux), les 2 porte-drapeaux Guy TOURNIER (Représentant des Anciens Combattants), et Clément PANCHOT (Représentant des jeunes, demandé par la préfecture).

Vie municipale

→ BOURG HABITAT en LIARDET Réception novembre 2019



La RECEPTION des HABITATIONS
a eu lieu le 4 novembre 2019

VISITE du chantier du lotissement en Liardet (11 T4 et 1 T5) par le maire de Villemotier, en présence des responsables de la construction, BOURG HABITAT



2021

Après la livraison de ses 12 premiers pavillons sur la commune de Villemotier, Bourg Habitat poursuit actuellement l'aménagement de l'opération « En Liardet » avec la mise en place de 3 à 4 lots à bâtir sur la parcelle située entre les 12 pavillons et les

5 lots libres actuellement en commercialisation. Ainsi, 8 à 9 lots à bâtir viendront compléter ce nouveau quartier.

La phase de commercialisation de ces parcelles pourrait démarrer à l'automne 2021.

Travaux ● ● ●

→ CHANGEMENT de TUYAUX sur Chemin de Groboz

Ces travaux ont été effectués en collaboration avec la commune de Groboz.



→ CHEMINS PIETONNIERS BOURG pour la sécurité des habitants

Pourquoi avoir réalisé des chemins piétonniers ?

Notre salle communale est située en bordure de la RD1083, une route à grande circulation. Plusieurs fois, les barrières en bordure ont été détruites. Il faut absolument que les piétons puissent marcher le long de cette route sans risquer l'accident. Donc, dès début 2016, nous avons monté un

dossier pour pouvoir réaliser les travaux.

La 1ère phase de travail a relié la salle communale à l'école, sur une longueur d'environ 120 m.

La 2ème phase, a été pour relier la salle communale au nouveau lotissement, route de Verjon, sur une longueur d'environ 130 m.



Travaux ● ● ●

→ Des fenêtres et volets neufs pour la mairie

Par souci d'économies d'énergie, le conseil municipal a décidé de remplacer les fenêtres et les volets roulants, par des produits isolants, aux normes en vigueur. Ces travaux ont été réalisés par un artisan d'une commune voisine car « Travailler avec des artisans locaux, c'est important ! » a souligné Monsieur le Maire, Pierre Guillet.



→ Travaux Assainissement local technique de la mairie



→ Coupe de nos bois

Des chênes exploités dans les bois communaux

Une cinquantaine de gros chênes ont été abattus dans les bois communaux, à la limite de la commune de Verjon, de la Combe et de la Seule Maison. La commune a vendu les grumes et proposé des lots de bois à faire en affouage exclusivement réservés aux Villemontois.

Abattage des troncs



Tirage des troncs

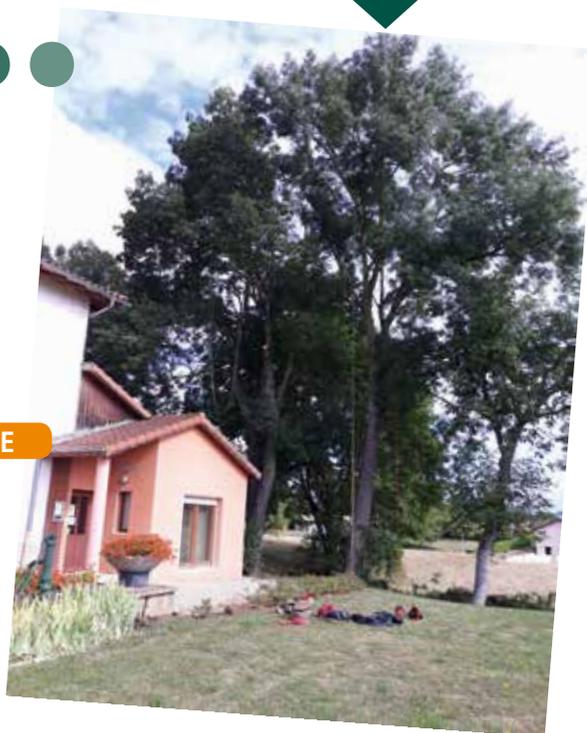


Travaux ● ● ●

→ Elagage mairie et chemins



MAIRIE



CHEMINS



→ Réfection des plateaux

La commune a dû faire une réfection des plateaux devenus dangereux, en particulier pour les motos. La société Colas nous a présenté le blowpatcher.

Ce procédé permet de réaliser des interventions d'entretien préventif et curatif des couches de roulement à l'aide d'enrobé projeté. Un compactage est effectué à l'aide d'un rouleau.

Nous remercions les équipes qui ont travaillé à la réfection des chemins et des plateaux dans des conditions difficiles avec une température très très élevée.



Travaux ● ● ●

→ Réfection des routes de Villemotier



→ Rénovation de la Salle Communale

Pourquoi la salle communale a été rénovée ?

De conception ancienne, réalisée à partir des anciens locaux de la cantine, la salle était devenue obsolète. Le bruit était le principal problème de ce lieu.

La salle pourra recevoir 94 personnes. Nous avons aussi complètement changé la vaisselle et une personne sera chargée du contrôle pour toute utilisation, qu'elle soit associative ou familiale.



L'équipe de la remise en place des meubles



→ CLASSARDS 2019

Les Classards, nés en 9 et en 4, se sont retrouvés pour une journée festive qui n'a, cette année, pas eu lieu au printemps mais en automne. Peu importe la saison, cette journée est toujours l'occasion de passer un agréable moment.

Sur la photo :

5 ans : Kléo Chanal-Moguet, Cloé Crozet, Joshua Gresvet, Elina Goyon, Jules Loisy, Raphaël Perret ;

15 ans : Gabriel Burton, Emeric Crozet, Evan Darnand, Inès Donguy, Clément Panchot ;

20 ans : Valentin Gavand ;

35 ans : Alan Marquis ;

40 ans : Ludovic Crozet, Nathalie Loisy, Olivier Perret ;

45 ans : Jérôme Gavand ;

50 ans : Cécile Gavand, Alain Guien ;

55 ans : Alain Burtin, Bruno Gavand, Étienne Sarron, Françoise Sarron ;

60 ans : Annie Morel ;

70 ans : Marie-Rose Lacroix ;

75 ans : Chantal Gavand ;

80 ans : Nicole Gavand, François Messina.



Les classards posent pour la traditionnelle photo souvenir. Photo : Annie Morel



établissement principal 01230 St Rambert en Bugey

établissement secondaire 01270 Villemotier

ferrandelectricite@gmail.com 06.21.34.14.27

Ferrand Electricité Creatives light energies

neuf, rénovation, dépannage, tertiaire, industriel, domotique,
vidéo surveillance, motorisation de portail, éclairage public,
installation et création d'illumination, enseigne,
alarme connectée, détection incendie, photovoltaïque.

Évènements

Retraite ● ● ●

→ NOTRE facteur Michel MAIRE est parti à la retraite en 2019, après 42 ans de travail

C'était la toute dernière tournée pour Michel MAIRE, facteur depuis 1977, Michel MAIRE, notre facteur, part à la retraite après 42 ans de travail.



X, Sonia POUPON (Villemotier), Michel MAIRE, X
Sylvie BENOIT, Franck MAITRE (Villemotier), X, Fred BOUDRY

Eh oui, on a un peu de mal à y croire, mais le sourire et la bonne humeur de Michel Maire, le facteur, le courrier à la main, disant bonjour à l'un, un mot gentil à l'autre, c'est du souvenir...

Depuis 1997, Michel sillonne les chemins du canton. « J'ai commencé en remplaçant Bébert Féaud de temps en temps. Je distribuais le courrier à Coligny, à Verjon et à Salavre », explique Michel. « J'ai été auxiliaire à Coligny jusqu'au 30 mars 1980, après, c'était le service militaire. Quand je suis revenu du service, j'ai travaillé à Oyonnax, à Bourg-gare, et au centre de tri à Bourg jusqu'en 1989. Et ensuite, j'ai été nommé à Coligny, ça fait vingt ans que ça dure, eh oui, déjà vingt ans ! » commente-t-il, amusé. S'il est une chose qui restera gravée dans la mémoire de toutes les personnes à qui il a distribué du courrier, c'est sa gentillesse, ses éclats de rire et sa serviabilité.

Combien de personnes a-t-il dépannées pour du pain, des médicaments, des timbres ? À combien de personnes a-t-il rendu de menus services administratifs, a-t-il évité des déplacements ? Combien de personnes dans la peine ou la maladie a-t-il réconfortées ? Pour sa dernière tournée, ses collègues lui avaient réservé une belle surprise, rigolote, bien entendu !



Art Beauté Coiffure



*L'équipe, Lylian et Chantal,
vous accueillent avec une nouvelle gamme
et seront à votre écoute
pour vos envies de changement.*

1591 route de Strasbourg 01270 VILLEMOTIER
04 74 23 93 69

Ouvert du lundi au samedi. Fermé le mercredi. Avec ou sans rendez-vous.

Festival de musique ● ● ●

11 Harmonies 2019

→ Historique du Festival de Musique

« Liberté, égalité, fraternité » Telle était l'en-tête du programme du festival de musique qui a eu lieu en 1900. Sans doute le premier festival organisé par la fanfare de Coligny, créé en 1883 ; en tous cas, le premier à avoir laissé une trace écrite. Le dimanche, dès 5h du matin, la fanfare de Coligny était sur pied pour sonner « le réveil » suivaient le vin d'honneur, la réception des 9 sociétés de musique (du moment), allant de Lons-le-Saunier à Bourg-en-Bresse en passant par Treffort ou Saint-Jean-sur-Reyssouze, le défilé des sociétés, le repas officiel, de nouveau défilé suivi d'un concert. La fête se terminait par une marche interprétée par l'ensemble des musiciens.

Organisé de façon tournante, le festival a connu des interruptions au moment des deux conflits mondiaux, et depuis 1947, il est organisé à date fixe, le 1er dimanche de juillet. »

Le 7 juillet 2019, le festival de musique revenait à Coligny avec le groupement musical Bresse-Revermont, qui compte aujourd'hui 12 sociétés musicales (Attignat, Ceyzériat, Coligny, Foissiat, Montrevel-en-Bresse, Polliat, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux/Curciat-Dongalon, Saint-Trivier-de-Courtes, Villereversure et Viriat). Quelques

Villemontois musiciens y ont participé comme musiciens. Ce festival ne reviendra chez nous que dans 11 ans

Le départ surprise du défilé des 11 harmonies qui alternaient entre 11 chars décorés sur le thème des Fables de Jean de la Fontaine, a eu lieu à 14h. Suivi des concerts des harmonies, avec l'ouverture effectuée par les jeunes musiciens des écoles de musique de Bresse-Revermont. La clôture du concert a été assurée par l'orchestre du groupement.

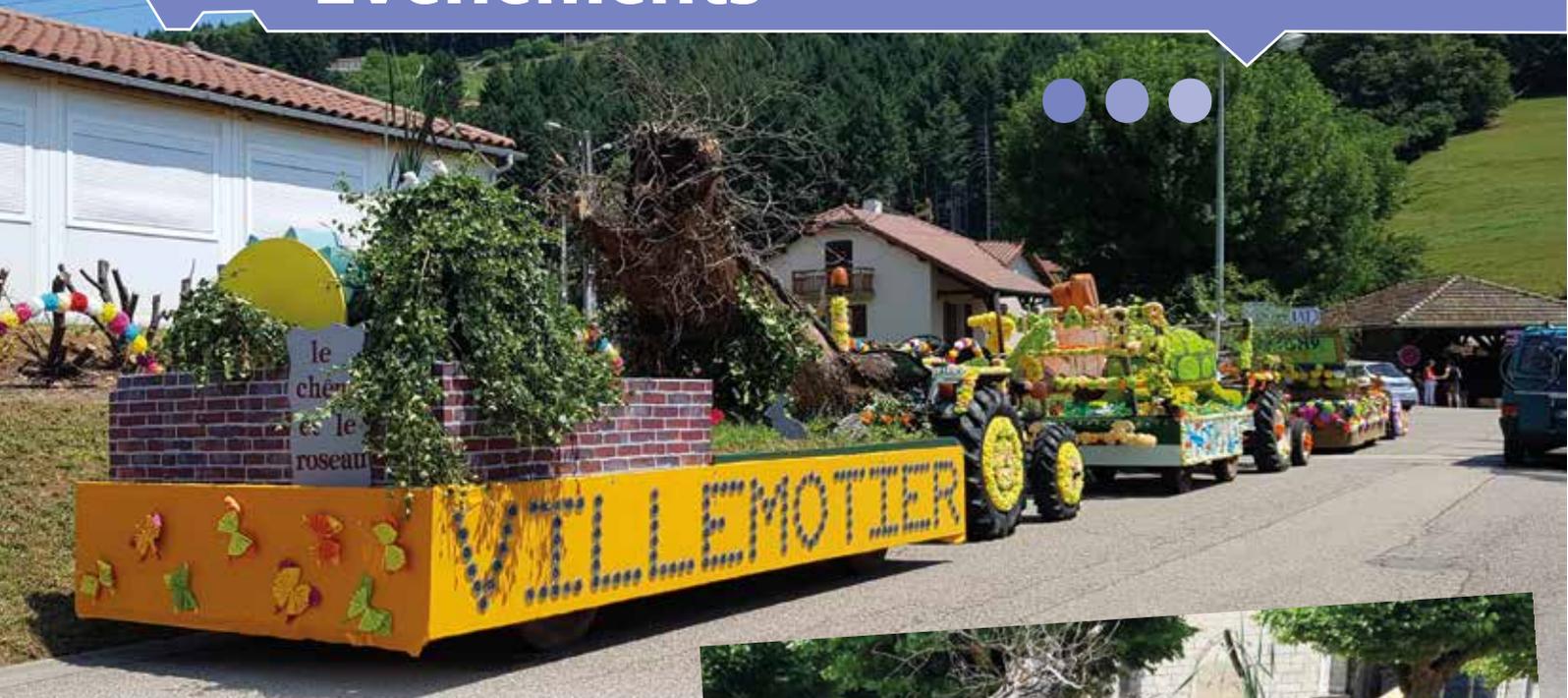
1ère opération : réparation de la couverture du Char

Une vingtaine de Villemontois ont décidé que la commune allait faire un char pour la parade à 14h, sur le thème de la fable « le chêne et le roseau », deux végétaux courants de la commune, en place d'un atelier « fleurs » pour apporter de la couleur à ce char.

Pour représenter le thème de la fable « Le Chêne et le Roseau », l'imagination : en effet, les habitants ont récupéré une vieille tronche de chêne, ont ajouté des roseaux, un marécage et quelques bestioles bien de chez nous, même la chouette veillait au grain !



Évènements



Après le festival, le soir, Villemotier a reçu la Lyre fraternelle de Polliat qui a assuré une animation musicale dans le village. Traditionnellement, les habitants ont offert le repas aux musiciens. Chaque habitant, sous réservation, a pu participer au repas « paella » tout en profitant de la prestation de l'harmonie.



École de musique ● ● ●

→ Ecole de Musique du Canton de Coligny 2019 et 2020



Les professeurs de l'école de musique assurent des cours de solfège et d'instruments (dès la première année). Ces cours s'adressent à toute personne à partir de 7 ans, sans limite d'âge ni de niveau.

Les cours de solfège sont collectifs et les cours d'instruments sont individuels.

Instruments enseignés : flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, batterie et percussions.

Les élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, intègrent l'Orchestre Junior de l'école (dirigé par Laurent Paquelier), qui leur permet d'apprendre à jouer en groupe, sous la direction d'un chef. Ils pourront ensuite intégrer une harmonie (Music'harmonie ou l'Harmonie de Coligny).

Une audition des élèves de l'école et de l'orchestre junior a lieu chaque année, en février.

Des classes de « découverte cuivres » ont été mises en place à Bény et à Saint Etienne du Bois depuis septembre 2018 et sont suspendues pour cette années.

Pour tout renseignement :

Bernadette LOMBARD : 06-83-01-84-64

Isabelle MARECHAL : 06-82-24-67-10



→ Illuminations

Se balader sur les chemins communaux et découvrir de belles illuminations

La nuit tombée, au hasard d'une promenade sur les chemins de la commune, il n'est pas rare de tomber sur un flot de lumières multicolores, spécifique à la période des fêtes, qui illumine une maison, un coin de cour, un arbre, ou tout autre élément.



Évènements

→ Valentin GAVAND jeune agriculteur en conversion bio

Valentin Gavand, jeune agriculteur de 21 ans en conversion bio, a repris le 1er janvier 2020 l'exploitation agricole laissée par Philippe Mignot.

L'ambition de celui-ci est d'arrêter le troupeau de vaches allaitantes, d'augmenter son troupeau de brebis (de 270 à 450) et d'améliorer ses conditions de travail en construisant une bergerie neuve et en visant l'autonomie alimentaire pour son troupeau.

Son objectif est de vivre en symbiose avec ses animaux et vivre de sa production.



→ Claire BOQUILLOD infirmière puéricultrice devient Conseillère

Claire Boquillod conseille et accompagne dans la parentalité et l'allaitement. Infirmière puéricultrice en service pédiatrie, maternité et néonatalité, spécialisée dans l'allaitement, elle a réalisé durant une chaîne de vidéos qui répondent aux questions des jeunes parents, sur le site : www.allaitementparentbébé.fr.

Ces petites vidéos pourront être suivies de consultations d'allaitement et de parentalité.

Contacts : 06 52 92 79 02 ou clair.boquillod@gmail.com.

→ ART BEAUTE COIFFURE, Chantal TESTON

Quand j'ai rouvert, j'ai trouvé les gens beaucoup trop tristes. Depuis mars 2020 et les diverses mesures gouvernementales liées à la Covid (confinement et déconfinement), les commerçants ont tenté de sauver leur activité.

À Villemotier, Chantal Teston, coiffeuse, a dû fermer alors qu'elle avait appliqué toutes les mesures d'hygiène demandées, acheté 25 litres de désinfectant pour finalement ne pas ré-ouvrir avant décembre.



→ Alain Burtin, producteur laitier, de Villemotier, livre à Etrez

Son lait sert à produire de la crème et du beurre de Bresse AOP, des yaourts, du fromage blanc, de l'emmental...

« À Etrez, ils souhaitent qu'on lève le pied, mais rien n'est imposé pour l'instant. Il a fallu un temps d'adaptation, mais on a reçu un courrier du directeur. Les restaurants et les cantines sont fermées et les associations ne font plus de manifestations, mais tant qu'on peut vendre dans les points de vente, stocker de l'emmental au lait cru et en vendre un peu, c'est bon. Comme la laiterie fabrique plusieurs sortes de produits, elle a plusieurs cordes à son arc. Je ne suis pas trop inquiet, on était déjà dans une démarche de produit local, ça devrait continuer. »



→ Corinne MICHELIN, boulangerie Villemontoise

Corinne Michelin dirige le seul commerce de bouche à Villemotier. Elle a dû modifier son activité pour faire face au COVID-19

et répondre aux mesures demandées par le Gouvernement.

Sur un effectif de 11 employés, 4 ont été mis au chômage partiel. Seuls 2 boulangers, un pâtissier, deux vendeuses en boulangerie et les deux livreurs travaillent à temps partiel. La boulangerie est ouverte de 6h à 13h. Il y a toujours les dépôts de pain

à Bourg. Mais la restauration n'étant plus possible, les sandwiches, boissons et café sont à emporter.

Une importante partie de l'activité est réalisée avec le passage, les routiers, les commerciaux, les personnes en balade. Les routiers étant beaucoup moins nombreux, les ventes ont grandement diminué. La gérante expliquait

« On a voulu tenir la semaine, mais vu le chiffre d'affaire en chute libre, nous avons pris la décision, avec regret, d'arrêter mercredi 25 mars, si l'on veut réussir à se relever après la crise. Il faut que les gens soient solidaires, on ne tiendra pas le coup sans clients ».

→ Sylvain Pathoux au Jardin de Villemotier

Sylvain Pathoux s'installe en 2012 sur 2 hectares de terrain et 2 serres. Il démarre ses ventes avec l'AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) du Carouge et une quarantaine de paniers de légumes, frais et de saison, par semaine avec un règlement sous forme d'abonnement.

Le nombre de clients et la production légumière augmentent. Son épouse, Véronique le rejoint au printemps 2020 pour pouvoir exploiter à temps complet 5 hectares de terres pour 8 serres avec deux autres projets avant la fin de l'année.

Aujourd'hui, le couple fournit deux AMAP (le Carouge et le Bohas), et l'épicerie de Saint-Etienne-du-Bois. Hors période de confinement, ils approvisionnent le restaurant Voyage des Sens à Cuisiat et Mon bon burger à Marboz. Ils assurent aussi une vente à la ferme ouverte à tous, les samedis de 9h à 12h.

Temporairement, à la demande de la CA3B, ils proposent des paniers de légumes pour limiter le temps d'attente des clients et les risques sanitaires liés au coronavirus. En temps normal, chacun choisit les légumes dont il a besoin.

« On ne regrette en rien notre choix de vie. Oui, on a du travail, mais on a un cadre et un style de vie qui nous conviennent, avec du temps pour s'occuper de nos enfants et satisfaire à notre passion familiale pour la musique. On se lève le matin avec le chant des oiseaux, l'air frais, et on propose des produits qui plaisent ! » concluent, ravis Véronique et Sylvain.



→ L'ÉCOLE de Villemotier de 1842 à nos jours

Au fil des ans, l'école a évolué, notre mode de vie a changé. Les bâtiments ont dû s'adapter pour accueillir les enfants et les enseignants.



En 1842, le Conseil Municipal souhaite une maison d'école avec la mairie. Une ordonnance royale du 12 mai 1845 autorise la commune à acquérir un terrain de 6 ares 65 au sieur Bolomier pour une somme de 441,33 F. Pour diminuer la dépense, les habitants (794 au recensement de 1841) feront le transport de pierre, de sable, de tuiles, de carreaux, les travaux fouilles et de terrassement. Le bâtiment, long de 16,84 m et large de 7,80 m contenait deux salles de classe prévues pour 50 élèves au rez-de-chaussée et une salle pour la mairie et deux logements à l'étage. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est occupé par la mairie et la salle de réunion et deux logements sont à l'étage.

Après l'école des garçons, l'école des filles

Le 11 août 1879, le Sieur Tardy, rentier à Bourg, vend 13 ares et 25 centiares de terrain pour un montant de 1206,28 F afin de construire une école de filles, qui sera située en face de l'église. Dans une lettre du 3 décembre 1879, il explique au conseil municipal que toute l'école doit être placée sur son terrain « pour former en façade sur la route, un ensemble de bâtiments municipaux comprenant la cure, l'église, la nouvelle et l'ancienne école » afin d'éviter, selon lui, « les

voisins gênants, les cabarets ». Mais le Sieur Bondu, propriétaire du terrain qui jouxte l'école de garçons, n'est pas d'accord. Selon lui, « l'école de garçons et des filles doivent être séparées pour que les contacts entre les enfants soient aussi rares que possible ». Le préfet tranche la question le 5 janvier 1880 en autorisant la commune à acheter le terrain du Sieur Tardy. En février 1881, le conseil versera la somme de 1501,23 F CP et CM1. et les intérêts de cette somme depuis 189 (80 F). L'école des filles verra le jour l'année suivante.

En 1948, il y a toujours deux écoles : l'école des garçons, située dans l'actuel bâtiment de la mairie avec une classe de garçons du CM2 à la fin d'études (les élèves passaient leur certificat de fin d'études primaires à l'âge de 14 ans). Quant à l'école de filles, située sur le lieu de l'école actuelle, elle accueillait deux classes : la grande classe avec les filles du CM2 à la fin d'études et la petite classe, mixte comprenant section enfantine (l'école commençait à l'âge de cinq ans), CP et CM1.

Novembre 1955, toutes les classes deviennent mixtes.

Un poste d'instituteur est supprimé à la rentrée 1953. Il y a toujours deux écoles avec une classe unique. En novembre 1955, les classes sont gémées mais les deux écoles restent distinctes : l'école des garçons accueille la petite classe avec les enfants de SE (section enfantine), CP, CE1 et CE2 et l'école des filles accueille la grande classe avec les CM1, CM2 et fin d'études.

Début 2000, tous les élèves sont regroupés.

Les problèmes liés à la sécurité des enfants s'intensifient avec l'augmentation du trafic routier sur la RD83. Les enfants doivent traverser cette route à grande circulation pour se rendre à la cantine. Toutes les classes sont alors regroupées à l'école des filles avec les aménagements et l'agrandissement de l'école.



→ Restaurant Le Chaudron : la fin d'une histoire

Les familles Gauthier, Prost père et fils et Atussi ont assuré la renommée du restaurant durant plus de huit décennies.

Dans les années 1920, la famille Gauthier s'établit à Villemotier. Cette famille de bouchers rayonne sur la région. Il ne leur faudra pas longtemps pour installer une boucherie et une auberge. L'accueil et la cuisine sont de qualité, on peut manger à toute heure. Et le dimanche après-midi, il y a bal. Les ménétriers assurent l'ambiance.

En 1951, le relais est passé à la famille Prost. Félicien Prost est alors boucher à Oyonnax. Il a des problèmes de santé et cherche quelque chose de moins pénible. Il installera un petit abattoir et un magasin. Avec son camion TUB, il fera des tournées. Rapidement, il formera de nombreux apprentis. Son professionnalisme est reconnu. Madame Prost fait à manger. Deux serveuses lui viendront en aide. Les pensionnaires sont nombreux. La boucherie et le restaurant tournent bien. En 1956, coup dur pour la famille. Raymond, le fils aîné du couple, meurt au lac de Conflans, Madame Prost sera victime d'une maladie qui l'envahira petit à petit.

Début des années 60, Jean-Pierre, le 3ème fils, passe son CAP de boucher et travaille avec son père. En 1969, il unit sa destinée à Lucienne Geindre. « Le jour de mon mariage, je suis allé servir une cliente à la boucherie, j'étais en costume », se souvient Jean-Pierre. Quelques mois avant de se marier, il avait acheté les murs et le fonds de commerce. Le 7 mai 1971, le jeune couple rouvre le restaurant avec le banquet de la fromagerie : « On n'avait pas assez de couverts, on est allé se dépanner chez Madame Viennet, à la boulangerie. Le lendemain, c'était banquet des pompiers ! » se remémore Lucienne. Le couple fera prospérer l'affaire. Ils construiront une piscine et adjoindront 10 chambres d'hôtel. L'établissement est réputé, il ne désemplit pas.

En 1987, Jean-Pierre quitte l'établissement. Lucienne embauchera un cuisinier, mais l'affaire devient trop lourde à porter, les nouvelles normes arrivent. En 1998, elle vend à la famille Massard à laquelle succède la famille Atussi. Durant une dizaine d'années, Véronique et Vincent Atussi tiendront brillamment boutique. En 2010, arrivera la famille Michel. Au fil des années, les problèmes s'accumulent, pour se terminer par une vente aux enchères de l'ensemble.



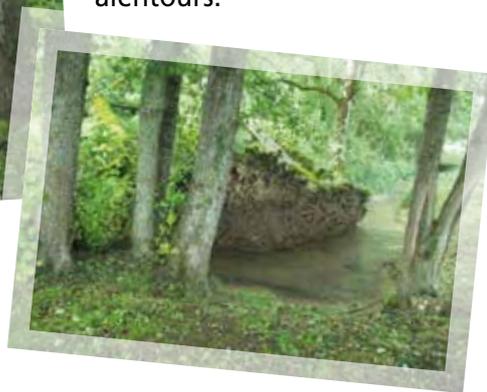
Évènements

→ Arbres couchés dans le bief de Laval



En octobre 2020, des arbres couchés par la tempête ont soulevé le lit du bief de Laval.

Sous les assauts du vent, les frênes sont tombés sans être déracinés, ce qui a provoqué le soulèvement du lit du bief sur une propriété privée, non loin d'un bâtiment d'habitation. Heureusement il n'y avait personne aux alentours.



→ Inondations prairie vers le Moulin du Fay



→ Ouverture de la pêche à la truite

Les pêcheurs étaient nombreux pour venir taquiner la truite. Dès 8 heures, certains avaient déjà pris leurs cinq truites tandis que d'autres attendaient encore patiemment que la reine du printemps veuille bien venir voir ce qui se passait au bout de l'hameçon. Ici, au pont de Presle.



Évènements

Plantes surprenantes ● ● ●

→ Courges énormes

Charly et Claude ont apporté leur aide à Nano PERRET pour mettre à l'abri, du gel, une quantité impressionnante de cucurbitacées : une récolte d'une trentaine de courges qui pèsent de 40 à 50 kg.

Quelques graines de courges blanches, offertes par un de ses amis drômois qui ont été jetées sur un tas de compost et une récolte de près de 1200 kg ! de quoi régaler ses amis du village et des alentours qui cuisineront et dégusteront cet hiver de la soupe ou des gratins, à sa santé.



(Photo Pascal Maître pierre)

→ Qui a dit que les courges rampaient... chez Pascal, elles grimpent

Il était une fois une famille de courges rampantes qui en avait assez de se traîner au ras du sol. Et si on allait voir ce qui se passe dans l'arbre au-dessus de nous ? Chose dite, chose faite. Eh oui dame Nature a sans doute pensé au dos de notre jardinier.

→ Jeanne et les champignons géants

La jeune fille et son papa étaient partis cueillir quelques rosés-des-prés mais ont découvert avec surprise des gros champignons ronds. Son papa, passionné de mycologie, a reconnu que ce sont des vesses-de-loup géantes. Champignon comestible quand il est jeune, il se cuisine en tranches grillées à la poêle.



→ Les joints d'étanchéité des vannes automatiques ont été changés au Moulin du Fay

Les joints d'étanchéité des vannes automatiques ont été changés au Moulin du Fay.

Le syndicat d'aménagement et d'entretien du Sevrain et du Solnan a procédé au changement des joints d'étanchéité des vannes automatiques. La difficulté de la manœuvre a été de travailler dans la rivière sans qu'elle ne se vide. Ainsi, un batardeau⁽¹⁾ a été posé en amont du vannage.

Le but de cet ouvrage était d'arrêter l'eau, d'une part pour ne pas vider la rivière, surtout en ces temps de sécheresse et de protéger les ouvriers afin qu'ils puissent changer les joints du vannage en toute sécurité, sans avoir à subir les inconvénients de la présence de l'eau. Les travaux terminés, le batardeau a été enlevé, redonnant à la rivière son aspect habituel.

(1) Barrage destiné à la retenue d'eau provisoire.



TERACYTÉ
L'agent immobilier par nature

SARL AGENCE BENOIT BON

www.teracyte-immobilier.fr
contact@teracyte-immobilier.fr

www.arcom-design.fr

128, Grande Rue • 01270 COLIGNY 04 74 52 87 17

Évènements

Rencontre ● ● ●

→ M^{me} COINTET a retrouvé ses anciens élèves avec émotion

Quelques 160 personnes, ont plus de 90 anciens élèves venus des 4 coins de la France et même de l'Espagne, ont été rassemblées autour d'Irène Cointet, institutrice à Villemotier de 1948 à octobre 1979. Mme Cointet, Mlle Laffay pour les plus anciens, aura fait l'école à deux générations. Que d'émotions quand chacun a retrouvé « sa maîtresse » et ses camarades de classe, dont certains ne s'étaient pas revus depuis l'école ! Il n'y a bien que la maîtresse que tous ont reconnue ! Du plus âgé, Paul Marchand née en 1937, à la plus jeune Laurence Pochon née en 1970, Irène Cointet se souvient de tous ses élèves. « Mes anciens élèves sont un baume pour moi » dit-elle.

De 1948 à 1979, la maîtresse a gardé, soigneusement rangée et classée, la liste de tous les petits Villemontois qui ont usé leurs fonds de culotte sur les bancs de l'école. Elle a été témoin de l'évolution de la société : ses premiers élèves venaient à l'école à pied, en sabots et en blouse grise, écrivaient à l'encre et à la plume et les derniers arrivaient avec le car, vêtus de baskets et de jeans et écrivaient au stylo à bille. Avec la volonté farouche de faire progresser tous ses élèves et une patience à toute épreuve, Mme Cointet a gravé de façon indélébile la mémoire de nombreux gamins villemontois.



Le plus ancien et la plus jeune élève présents ce jours-là

Évènements

Noms correspondants à la photo des élèves page 34.

Rang	N° sur la photo	Année de naissance des élèves	Prénom	Nom de jeune fille	Nom marital
6 en haut	1	1960	Patricia	NICOD	COURTIEUX
	2	1963	Alain	PRODANU	
	3	1970	Laurence	PRODANU	POCHON
	4	1956	Agnès	JACQUET	JOLY
	5	1960	Patricia	MICHEL	CHAMONAL
	6	1958	Christiane	PIROUX	MARQUIS
	7	1968	Monique	PIROUX	
	8	1965	Agnès	PRODANU	PONCET
	9	1964	Bruno	GAVAND	
	10	1959	Lydie	CHOSSAT	
	11	1952	Roselyne	SARRON	
	12	1950	Michel	MARECHAL	
	13	1959	Annie	PIROUX	MOREL
	14	1955	Régis	PONT	
	15	1965	Nathalie	GAVAND	
5	16	1953	Nicole	DARNAND	DESPLANCHE
	17	1958	Sylvie	DARNAND	DEVERT
	18	1964	Etienne	SARRON	
	19	1969	Christian	MARION	
	20	1953	Daniel	MARQUIS	
	21	1956	Yves	MARQUIS	
	22	1962	Elisabeth	PRODANU	MARILLER
	23	1950	Yvette	MICHEL	BOUILLOUX
	24	1950	Jacqueline	SARRON	BENOIT
	25	1947	Viviane	CHANEL	MARION
	26		Jeanine	VUILLOD	MICHEL
	27	1955	Gilles	CHOSSAT	
	28	1965	Jocelyne	MARION	
	29	1963	Sylvie	GAVAND	ADAM
4	30	1964	Pascal	PONT	
	31	1959	Françoise	QUARRIT	BERODIER
	32	1955	André	GAVAND	
	33	1958	Françoise	FILLOD	
	34	1963	Claude	QUARRIT	
	35	1947	Georges	BEREZYIAT	
	36	1947	Noël	SARRON	
	37	1943	Christiane	GIRARD	VALLIN
	38	1949	Jean-Luc	SARRON	
	39	1952	Ghislaine	COLIN	BARDET
	40	1944	Mauricette	PERRET	BOUVARD
	41	1944	Françoise	BRESSAND	RODRIGUEZ
	42	1958	Françoise	REVEL	AURIAU
	43	1943	Michel	BOQUILLOD	
3	44	1952	Bernard	SARRON	
	45	1957	Evelyne	LAURENT	BOUCHARD
	46	1943	Michelle	GAUTHIER	NOZZA
	47	1949	Jacques	MARECHAL	
	48	1960	Claude	VERY	

Rang	N° sur la photo	Année de naissance des élèves	Prénom	Nom de jeune fille	Nom marital	
		49	1952	Alain	DARNAND	
		50	1951	Pierre	MARECHAL	
		51	1947	Christiane	MARECHAL	CORRAND
		52	1957	Jean-Marc	JACQUET	
		53	1944	Jean	MAYER	
		54	1953	Dominique	MILLET	
		55	1944	Paulette	MOREL	CHANE
		56	1944	Chantal	PIROUX	GAVAND
		57	1947	Eliane	MOREL	GAILLARD
		58	1940	Michèle	MARTIN	VARVIER
2		59	1955	Bernadette	PIROUX	LOMBARD
		60	1952	Chantal	COINTET	BARBE
		61	1939	Marie-Claude	POMMATAU	SEGault
		62	1947	Josette	GAUTHIER	KRATZ
		63	1942	Mireille	BERTHON	BOUVARD
		64	1956	Sylviane	PAUBEL	CALEN
		65	1956	Martine	PONT	PARA
		66	1956	Anne-Lise	GAVAND	CHAMBARD
		67	1955	Agnès	MILLET	GAVAND
		68	1937	Paul	MARCHAND	
		69	1948	Daniel	GUICHON	
		70	1946	Jean-Pierre	PROST	
		71	1948	Bernard	PERRET	
		72	1948	Gérard	BOUCHOUX	
		73	1944	Joël	VUILLOD	
		74	1959	Catherine	COINTET	
1		75	1957	Christiane	MICHI	MILLET
		76	1956	Irène	PIROUX	BEREZYIAT
		77	1941	Mariÿène	BRESSAND	HETIER
		78	1944	Annie	GIRARD	BASSET
		79	1959	Catherine	VERY	LAURENT
		80	1942	Jean-Claude	GIRARD	
		81	1950	Régis	MILLET	
		82	1948	Pierre	MAIIN	
		83	1947	John	RENAUDAT	
		84	1924	Irène	LAFFAY	COINTET
		85	1961	Isabelle	JACQUET	BREVET
		86	1961	Annie	GAVAND	MARECHAL
		87	1941	Jacques	VIENNET	
		88	1941	Michel	PIROUX	
		89	1947	Christiane	BOQUILLOD	
		90	1941	Geneviève	BRESSAND	BARIOT
		91	1942	Gisèle	BRESSAND	
		92	1947	Sylvette	CRETIN	BEGUIN
	absent	1956	Jean-Yves	VUILLOD		
	absent	1964	Joël	PIROUX		
	absente	1970	Nelly	MARION		

Infos sociales

→ ADAPA



adapa
AIDER & ACCOMPAGNER
À DOMICILE

RESEAU
UNA

Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide aux proches aidants
- Prévention
- Objets connectés
- Portage de repas
- Aide et soins à domicile
- Aide à la fonction d'employeur
- Alternatives aux domiciles
- Transport accompagné

Évaluation à domicile sans engagement
contact@adapa01.com
04 74 45 59 65

NOUVEAU SITE INTERNET
Retrouvez toutes les informations sur l'ADAPA en ligne
www.adapa01.fr

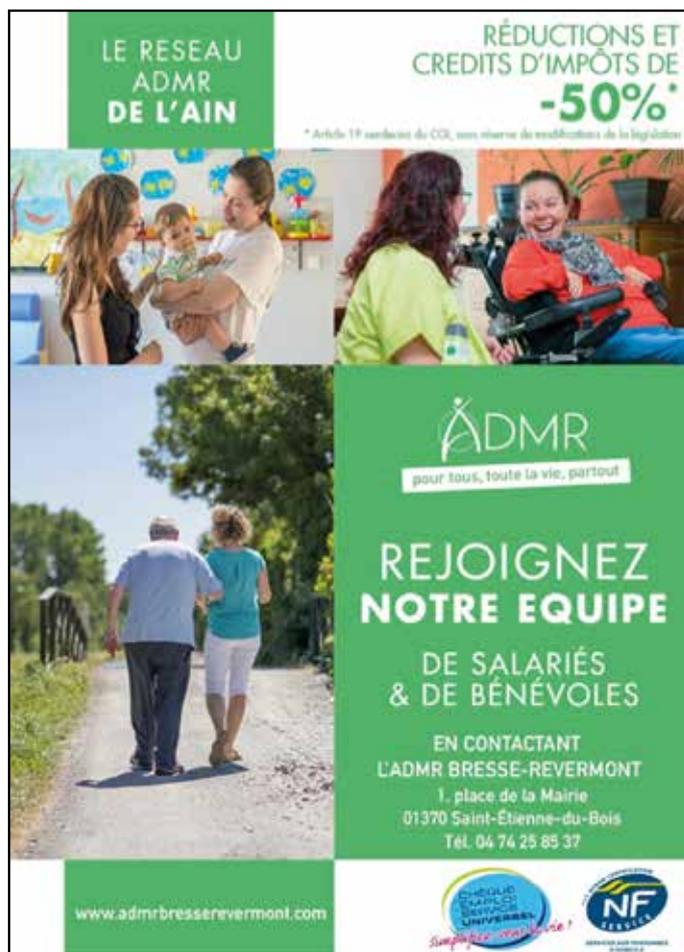
17 rue de la Gare
01370 ST ETIENNE DU BOIS
Permanence le Jeudi 14h - 15h30

Mairie
53 rue Julien Marissier
01250 JASSERON
Permanence le Mardi 14h - 15h30
(du 01 au 31 mai 2014)

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

→ ADMR

<https://admbresserevermont.com/index.php/les-benevoles/>



LE RESEAU
ADMR
DE L'AIN

RÉDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE
-50%*
* Article 19 articles du CGI, sous réserve de modifications de la législation

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

**REJOIGNEZ
NOTRE EQUIPE**

DE SALARIÉS
& DE BÉNÉVOLES

EN CONTACTANT
L'ADMR BRESSE-REVERMONT
1, place de la Mairie
01370 Saint-Etienne-du-Bois
Tél. 04 74 25 85 37

www.admbresserevermont.com

UNIVERSAL
Simplifiez votre vie!

NF
RESEAU

→ Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF)

Afin de renforcer l'information des familles sur leurs droits aux prestations familiales et aides d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain a développé, au cours des dernières années, deux services d'information :

Téléphone 0 810 25 01 10

Site internet de la CAF : www.caf.fr

→ Ain Domicile Services

Un service d'Aide et Accompagnement à domicile de proximité depuis plus de 30 ans intervenant sur votre commune.

L'association présente sur l'ensemble du département de l'Ain agit pour faciliter le quotidien des personnes sur leur lieu de vie en respectant leurs choix et projets de vie. Des équipes de professionnel(le)s de proximité œuvrent au quotidien au domicile des personnes âgées, en situation de handicap ou fragilisées quel que soit leur âge .

L'association propose des interventions 7/7 jours 24/24H grâce à 2 modes d'interventions.

Notre ambition : permettre aux personnes, quelle que soit leur fragilité, d'être acteur de leur vie.

Nos missions :

- Faciliter le quotidien des personnes à leur domicile
- Soutenir l'autonomie des personnes en encourageant leurs aptitudes
- Apporter de la relation humaine et favoriser le lien social.

Avec nos aides à domicile, nous vous proposons :

- Un **accompagnement à la vie quotidienne** : aide à l'entretien du logement et du linge, garde d'enfant de plus de 3 ans, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation de repas
- Une **aide à la personne** : aide à la toilette, à l'alimentation, à la mobilisation, aux déplacements du quotidien, ...
- Un **accompagnement** pour des activités de loisirs et de vie sociale (promenade, jeux, ...)

- Un **service d'accompagnement véhiculé** pour permettre de vous rendre à votre rythme à des rendez-vous ou activités

- Un **accompagnement global**, 7/7 jours 24/24 h

- Des interventions ponctuelles pour soutenir les aidants, leur permettre d'avoir du répit

- Des actions de prévention pour rompre l'isolement que chacun peut subir.

L'association propose 2 modes d'intervention qui peuvent se compléter selon les besoins de chacun :

- Le service prestataire : l'association est employeur des aides à domicile

- Le service ains'pire : le bénéficiaire est l'employeur des aides à domicile et délègue à l'association les démarches administratives.

Ces 2 modes d'intervention sont cumulables et répondent à vos besoins. Notre collaboratrice Maude LACROIX, responsable de votre secteur sur l'antenne de Marboz Vous accompagne dans le choix du (des) mode(s) d'intervention le(s) plus adapté(s) à vos besoins. Une rencontre à votre domicile gratuite sera réalisée afin de vous présenter l'association et vous proposer les solutions répondant à vos besoins.

Contactez l'antenne de votre secteur pour plus d'informations

Au : **04 74 42 02 14 ou au 06 83 98 46 17**

Notre antenne vous accueille :

94 grande rue 01 851 Marboz

bresse.revermont@ain-domicileservices.fr



Personnes âgées, handicapées, familles, actifs, ...

AIN DOMICILE SERVICES
vous propose des interventions en fonction de vos besoins

Vie quotidienne
Aide à la réalisation des repas, ménage, entretien du linge, courses...

Aide à la personne
Aide à la toilette, aide à l'alimentation, aide au lever et au coucher, aide aux déplacements dans le logement

La présence de nuit, la garde de nuit
Assure une surveillance sécurisante toute la nuit

Vie sociale et relationnelle
Promenade, lecture, jeux, garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans, transport accompagné

Secteur Bresse/Revermont
Maude Lacroix
Foyer Soleil
01851 Marboz
04 74 42 02 14/ 06 83 98 46 17
ads01-ml@orange.fr

Siège social
1133 avenue de Lyon
01960 Péronnas
04 74 21 42 52
www.ain-domicile-services.fr

Devis et évaluation au domicile GRATUITS

Agrément qualité n°N031106 A 001 Q007

Infos sociales

→ AIDS) : Association Intermédiaire Domicile Services

<https://www.services-ain.com> - 04 74 23 23 81 ou 07 87 02 29 06 - Domicile.services01@gmail.com

Association Intermédiaire Domicile Services
Des solutions proches et solidaires

Territoire d'intervention

Pour nous contacter

801, rue de la source
01442 VIRIAT CEDEX
04.74.23.23.81 - 07.87.02.29.06
Fax : 04.74.23.09.18
domicile.services01@gmail.com
SIRET 343 079 737 000 23
Code APE 7810Z

Ain

- Telliers
- Sulignat
- St-Nizier-s-Macignon
- Châtillon-sa-Croisance
- Chazelles
- Arcoires-sa-Bonlieu
- Styrieux
- St-André-de-Courcy
- St-Etienne-de-Courcy
- Montvèze-en-Jeune
- Neuville-les-Dames
- St-Denis-lès-Bourg
- St-Etienne-de-Ble
- Villevaivre
- Cayabral
- Virey-lès-Lombard
- St-Nazaire-de-Goudane
- Villevaivre-Molay
- Styrieux

www.services-ain.com

04.74.23.23.81 - 07.87.02.29.06
domicile.services01@gmail.com

Association Intermédiaire Domicile Services
Des solutions proches et solidaires

Mise à disposition de personnel et services

→ Maison d'Accueil «PLEIN CHAMP» pour Personnes Agées

707, rue Centrale
01370 St-Etienne-du-Bois
Tél/Fax : 04 74 30 51 08
Email : marpa.plain-champ@wanadoo.fr
<http://perso.wanadoo.fr/marpa.plain-champ>



La MARPA «Plain champ» de Saint Etienne du Bois (01) est une structure non médicalisée ouverte, qui propose aux résidents une autonomie de vie comme à leur domicile.

La maison dispose de :

- 22 appartements T1 bis de 34 m²
- 1 appartement T2 de 44m²
- 2 appartements réservés à l'hébergement temporaire
- Un restaurant (salle à manger - cuisine)
- D'espaces de vie communs.

Elle est attenante à une salle communale d'activités (Salle Prosper Perdrix)

Chaque appartement dispose :

- d'un espace cuisine avec plaques de cuisson électriques et réfrigérateur
- d'une salle d'eau avec douche et WC adaptés
- d'une partie jour nuit avec placard mural
- d'un accès privatif avec terrasse.

L'animation et la vie courante sont assurées par une équipe de 6 agents salariés.

Conditions générales d'accès à l'hébergement fournies sur demande.

Possibilité d'obtention de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)

Infos sociales

→ CLIC



**Centre Local d'Information
Pour les personnes âgées
Et leur entourage**

Le service est gratuit

Le CLIC, c'est :

Un lieu d'information, d'écoute et d'orientation pour toute personne retraitée, les aidants et leur entourage. Un accompagnement et un soutien pour les aidants.

Même si vous avez de la famille qui réside dans un autre département, le CLIC peut vous donner les coordonnées des lieux d'informations sur toute la France.

Pourquoi contacter le CLIC ?

Vous vous interrogez pour vous ou pour un proche sur la mise en place d'aide à domicile, sur les services et les prises en charge possibles, sur des structures d'hébergement pour personnes âgées, sur des activités de loisirs... Le CLIC répond à vos questions et facilite vos démarches.

Le CLIC c'est également...

Des actions de prévention pour les retraités

L'organisation de réunions d'information, de conférences ou encore d'ateliers sur des thématiques de prévention sociale et médico-sociale à destination des seniors.

Exemple : la mémoire, le sommeil, la gestion du stress, les arnaques à la consommation, le bon usage du médicament, la prévention des chutes...

CLIC du Bassin Burgien

11 rue Aristide Briand

01000 BOURG EN BRESSE

04.74.22.11.11

clcbassinburgien@adag01.fr

Venez découvrir notre site internet :

www.adag01.fr

Horaire d'ouverture :

Du lundi au Vendredi

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Possibilité de visites à domicile
et de rendez-vous en dehors de ces horaires

→ Repas Partage assistance Service



Portage de repas aux personnes âgées ou handicapées

Siège : 70 Allée des Écoliers

Mairie 01370 Saint Etienne du Bois

Secrétariat : Tél. 04 74 25 85 86

Heures permanences : en matinée

**Lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 8h à 12h**

Infos sociales

→ Crèche et Multi-accueil

<https://www.grandbourg.fr/97-petite-enfance.htm>



Crèche Caram'bole

- Situé à BENY – 1 chemin de Garavand - 01270 BENY

- Fonctionne depuis le 4 janvier 2010
- Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Dirigée par Isabelle BADOUX
- Dispose d'une capacité d'accueil : pour 30 enfants
- Contact : 04 74 23° 41 53 ou carambole@ca3b.fr



Multi-accueil Car'Hibou

- Situé à DOMSURE – 46 impasse Car'hibou - 01270 DOMSURE

- Fonctionne depuis novembre 2009
- Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Dirigée par Isabelle BADOUX
- Dispose d'une capacité d'accueil : pour 9 enfants
- Contact : 04 74 24 73 07 ou carambole@ca3b.fr

Pour un mode de garde régulier ou très occasionnel (petites vacances scolaires, le temps d'un rendez-vous ou de faire les courses.

→ Assistantes Maternelles

NOM	Prénom	01270 Villemotier	Téléphone
BOYAT	Nathalie	2344 Route de Strasbourg	06 83 50 62 73
GAVAND	Cécile	39 Chemin vers le Bois	04 74 51 56 46
MERVANT	Jocelyne	337 Impasse du Boidon	04 74 51 57 69
SARRON	Françoise	594 Route de St Germain	04 74 51 53 30
VEUILLET	Anita	51 Chemin de Groboz	04 74 30 18 76 manuarchs@free.fr

→ Accueil de loisirs Coligny

ENFANCE / JEUNESSE
04 74 30 18 57
3-12 ans

Chemin des Ecoliers
01270 COLIGNY

Accueil extrascolaire
les mercredis,
les grandes vacances,
les petites vacances (sauf Noël)

7h-18h30
29 enfants

→ Barème des participations familiales – Accueil des jeunes enfants

https://www.grandbourg.fr/cms_viewFile.php?idtf=1326&path=Bareme-des-participations-familiales-Accueil-des-jeunes-enfants.pdf

→ Règlement de fonctionnement des structures multi-accueils de la CA3B

https://www.grandbourg.fr/cms_viewFile.php?idtf=1327&path=Reglement-de-fonctionnement-des-structures-multi-accueils-de-la-Ca3b.pdf

→ Nouveau conseil communautaire

À l'issue des élections municipales et communautaires, le nouveau conseil communautaire s'est installé le 15 juillet 2020. Il a réélu Jean-François Debat au poste de président de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Il comprend 114 membres pour 115 sièges (le représentant de la commune de Buellas est en cours de désignation, les élections municipales ont eu lieu le 4 octobre). Le bureau se compose quant à lui de 25 membres.

LES MEMBRES DU BUREAU



Le président
Jean-François Debat



Bernard BIÉVENU
1^{er} vice président
délégué aux services aux communes
et à la déconcentration



Monique WIEL
2^{ème} vice-présidente déléguée
à la conférence territoriale Bresse
Bevromont



Michel FONTAINE
3^{ème} vice-président délégué
à l'économie et l'innovation



Guillaume FALVET
4^{ème} vice-président délégué
à la stratégie territoriale et au foncier



Isabelle MASTRE
5^{ème} vice-présidente déléguée
aux transports et aux mobilités



Walter MARTIN
6^{ème} vice-président délégué
aux finances



Virginie CRIGNOLA-BERNARD
7^{ème} vice-présidente déléguée
à l'action sociale et à la petite enfance



Eric THOMAS
8^{ème} vice-président
délégué aux sports



Jean-Yves FLOCHON
9^{ème} vice-président délégué
à la conférence territoriale sud
Bevromont



Florence BLATROT
10^{ème} vice-présidente déléguée
à l'environnement, l'eau et l'énergie



Valérie CLUJON
11^{ème} vice-présidente déléguée
à l'habitat et au logement



Arnie NICULIER
12^{ème} vice-président délégué
à l'agriculture, l'alimentation
et à la ruralité



Sylviane CHÊNE
13^{ème} vice-présidente déléguée
à la culture et à la vie étudiante



Jean-Pierre ROCHE
14^{ème} vice-président délégué
au tourisme



Jonathan CINDRE
15^{ème} vice-président délégué
à la construction, aux travaux
et au patrimoine



Claude SAINT-ANDRÉ
conseillère déléguée
à l'aménagement et à l'urbanisme



Sébastien COIBERT
conseiller délégué
à l'administration générale
et aux ressources humaines



Jean-Marc THÉVENET
conseiller délégué aux zones
d'activités économiques



Yves CRISTIN
conseiller délégué à la conférence
territoriale Bourg Agglo



Thierry MOUROUX
conseiller délégué
à la communication



Thierry PALLEGOIX
conseiller délégué à la conférence
territoriale Bresse



Jean-Luc ROUX
conseiller délégué
à la politique des déchets



Emmanuelle MERLE
conseillère déléguée à l'emploi,
l'insertion et l'économie sociale
et solidaire



André TONNELIER
conseiller délégué
aux transports scolaires



Bruno RAFFIN
conseiller délégué à la voirie

→ CA3B SOUTIEN à la situation du COVID

Aide à la filière volaille de Bresse : du poulet AOC à la cantine

La crise sanitaire a particulièrement touché la filière volaille de Bresse, en raison notamment de la fermeture des restaurants et des marchés. Le Département et la CA3B ont proposé un plan de soutien massif à la filière en achetant les volailles stockées et surgelées au prix de revient et en les revendant à un prix inférieur aux communes ou aux SIVOS volontaires. C'est ainsi que 2 200 volailles sont fournies aux restaurants scolaires jusqu'en décembre. La CA3B prend en charge la découpe et la livraison (2,5€le kg), la commune ou le SIVOS* paie le reste (4,5€).

*Sivos : Syndicat intercommunal à vocation scolaire.

La CA3B en soutien à l'économie de proximité

La Communauté d'Agglomération a proposé une aide d'urgence pour les commerces et les entreprises touristiques. Ce coup de pouce financier ciblait salons de coiffure, restaurants, gîtes ou chambres d'hôtes, auto-écoles, épicerie, commerces de prêt à porter... La CA3B les a aidés à hauteur de 1 000€ (ou 500€ pour une auto-entreprise).

Le plan de soutien a aussi prévu des dégrèvements d'impôts pour les entreprises, soit un effort financier de 150 000€ et des reports de charges (eau et loyers) sur sept mois jusqu'au 1er janvier 2021.

Les aides d'urgence en chiffres : 637 entreprises aidées issues de 61 communes, soit 578 380€versés.

Etik'table, réseau de producteurs locaux

Vous souhaitez manger local et de qualité sans savoir où trouver des producteurs locaux ? Le site www.etiktable.fr recense des professionnels en vente directe sélectionnés pour la qualité de leurs produits. Il propose aussi de nombreux conseils pour mieux acheter, s'y retrouver dans les différents labels et privilégier une alimentation en lien avec les saisons.

Distribution de masques aux communes du territoire

Dès le mois d'avril, la CA3B a pu organiser la distribution de masques chirurgicaux pour les communes. Une première commande de 17 000 masques a bénéficié aux agents municipaux. La CA3B a également passé une commande groupée de masques en tissu à destination des habitants. 56 communes ont souscrit à l'opération qui a permis de distribuer 50 000 masques dans les foyers de la CA3B.



Les Points info Emploi, alliés pour retrouver un emploi

Les Points Info Emploi (PIE) sont animés par les conseillers réseau emploi et des bénévoles. Ils vous accueillent, vous conseillent dans vos démarches de recherche d'emploi et vous orientent vers leurs partenaires.

Rubis, le réseau de transports de l'Agglomération



Voir page 52
INFOS UTILES
TRANSPORT

Infos citoyennes

Cela peut arriver à n'importe qui ...

Des lieux visités et dévalisés en présence des occupants ! UNE SEULE SOLUTION, SURVEILLER les uns les autres et prévenir la gendarmerie si cela semble vraiment inquiétant.

Le premier mardi de janvier 2019, deux maisons au hameau de Montfollet ont été cambriolées. Du matériel électroportatif, des papiers personnels, du vin et un véhicule ont été volés en fin de journée.

Quelques mois après, une maison au lotissement « En Miard » a été cambriolée : des bijoux, des vêtements... Grâce à la vigilance du voisinage, la gendarmerie a pu intervenir rapidement et interpellé deux individus. D'autres se sont échappés.



Incivilités à répétition : bennes, dépôts sauvages etc...

PLUSIEURS INCIVILITES ONT ETE CONSTATEES SUR LA COMMUNE

- Dégradations des plates-bandes

Comme chaque année, les bénévoles du fleurissement font tout leur possible pour embellir notre village.

Seulement plantées, les fleurs du massif de l'espace rural de St-Germain ont été dérobées. La GENDARMERIE a été prévenue.



- Dépôts sauvages à proximité des points d'apports volontaires (PAV)

Chaque semaine, notre employé communal nettoie les abords des PAV. Ils trouvent des ordures destinées à la déchetterie (cartons, caquettes...) et même des ordures ménagères. Le Maire, Pierre GUILLET précise : « Un minimum de civisme est demandé à tous. De temps en temps, le propriétaire des déchets est identifié, nous lui signalons par courrier son incivilité avec quelques explications en indiquant qu'il sera sanctionné par une AMENDE s'il récidive ».

Pourtant, un panneau rouge bien visible se situe sur chaque PAV indiquant « INTERDICTION de DEPOTS d'ordures ménagères et objets divers ».



Infos citoyennes

Taille & élagage des propriétaires riverains 2020

Respecter les distances minimales

(Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- ☛ Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
 - ☛ Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative
- La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Responsabilités du propriétaire des végétaux

(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)

Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

Entretien des plantations

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

Pollution du Solnan

Spectacle de désolation, en amont et en aval du Moulin du Fay, où une odeur forte et tenace envahissait l'atmosphère. Du côté amont, un nombre impressionnant de poissons morts descendaient le courant. Quelques grosses carpes, couchées sur le flanc à la surface de la rivière, essayaient de se sortir de cette eau trouble et saumâtre. Côté aval, derrière le déversoir, une écume impressionnante recouvrait l'intégralité de la rivière.

C'est une poche de lisier de vaches de plusieurs milliers de litres qui a éclaté et déversé tout son contenu dans la rivière. Ce n'est pas une exploitation agricole de notre village qui est à l'origine de cette pollution.



Pollution dans le bief du Laval

Des poissons morts sur plus de 2 km. Les travaux de réfection engagés sur la lagune d'une société industrielle proche a eu des conséquences désastreuses pour la faune piscicole du bief du Laval.

Sachons que si les rivières sont polluées, les nappes phréatiques le sont aussi par infiltration.

Nous sommes tous acteurs de la qualité de l'eau, sachons maîtriser nos rejets à tous niveaux. L'eau est un bien précieux, préservons-la pour nos générations à venir.



→ Bricolage / jardinage et dégagement des végétaux

HORAIRES POUR BRICOLAGE ET JARDINAGE 2020

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivantes :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

PEUT-ON BRÛLER LES VÉGÉTAUX ?

Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre et avec un incinérateur de jardin.

Surtout s'ils sont humides, brûler des déchets verts dégage des substances toxiques pour les être humains et l'environnement. Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture neuve.

Il est également interdit de brûler dans son jardin des papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus, déchets industriels ...

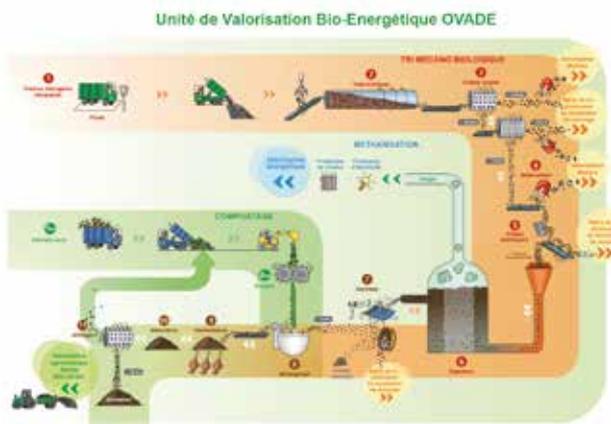
La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

→ Que deviennent nos déchets ?

Grâce au tri sélectif, nous pouvons recycler une partie de nos déchets comme les emballages en verre, les bouteilles en plastique, les canettes en aluminium... Nous disposons également de déchèteries publiques pour apporter des déchets volumineux ou nocifs afin qu'ils soient valorisés ou éliminés correctement. La communauté d'agglomération nous informe régulièrement sur les gestes éco-citoyens pour produire moins de déchets. Malgré cela, chaque habitant a jeté en moyenne 179 kilos d'ordures ménagères résiduelles dans la poubelle grise en 2019. Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers, nous explique ce que deviennent ces déchets.

OVADE métamorphose les déchets en électricité et en compost

La communauté d'agglomération assure la collecte des ordures ménagères sur son territoire. Elles sont ensuite acheminées par camion vers l'usine OVADE, située sur le site de La Tienne à Viriat. Les déchets subissent alors une première étape de tri, qui permet d'isoler les métaux ferreux recyclables et la matière organique méthanisable. Les refus (textiles sanitaires, plastiques, verre, inertes...) sont enfouis dans le centre de stockage attenant. La matière organique est ensuite digérée dans le méthaniseur, où elle produit du biogaz qui sera transformé en électricité. Enfin, ce qui reste après digestion, le digestat, est mélangé aux déchets verts (feuilles, branchages, tontes) pour produire du compost.



L'usine d'Organom valorise les ordures ménagères (ci-dessus le méthaniseur d'OVADE)

Attention aux déchets indésirables !

Pour garantir le bon fonctionnement de l'usine OVADE, vous ne devez pas jeter dans la poubelle grise : le verre, les détergents, les piles, les ampoules, les résidus de peinture, les câbles électriques, les textiles...

➊ Ces déchets doivent être déposés en déchèterie ou dans les points de collecte appropriés.



www.organom.fr

OVADE en chiffres (2019)

338 000 habitants (193 communes)

58 000 tonnes d'ordures ménagères traitées

10 400 MWh d'électricité produits (= 3 800 foyers alimentés)

15 600 tonnes de compost vendues aux agriculteurs

51% des ordures ménagères valorisées

Vie pratique

→ Brulage des déchets verts interdit

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !
Arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 3 juillet 2017

> Pourquoi cette interdiction ?
Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.
La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.
En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

> Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?
Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

> Qui est concerné ?
Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros

Quelques chiffres

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...

- ... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (28 400 km pour une essence)
- ... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul
- ... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchetterie située à 20 km

Source : Air Rhône-Alpes - 2012

L'entretien du jardin, pour un particulier, génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à **160kg par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9% des foyers brûlent**, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre (source ADEME).

⚠ Les incinérateurs de jardin sont interdits. Ils ne constituent pas une solution car ils polluent également.

En région Rhône-Alpes, **près de 18%** de la population est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires préservant la santé humaine.

L'apport en déchetterie est préférable à toute combustion à l'air libre.



LE BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts C'EST INTERDIT !



Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts



La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.



Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés aux restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes les plantes.

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

Renseignez-vous en mairie.



Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés, feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

La tonte **mulching** permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines intercommunalités organisent des tournées de broyage chez l'habitant.

Renseignez-vous en mairie.



La déchetterie

Vous pouvez également déposer vos déchets verts dans la déchetterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Le département de l'Ain dispose d'un parc particulièrement fourni avec **49 installations** à la disposition du public.

→ Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Coligny

En 1992, tous les centres et corps de pompiers du canton de Coligny ont participé à la création de la section.

Actuellement, à la tête du CIS, le Lieutenant François RENOUD et deux adjoints le Lieutenant Dominique PACCAUD et l'Adjudant Chef Pascal PANCHOT (un habitant de notre commune).

Notre commune compte 2 pompiers volontaires à la caserne de Coligny : Pascal Panchot, Clément Panchot, (Brevet JSP réussi en 2020).

Jérôme Bonnet, notre employé communal est également pompier volontaire à Coligny. Après accord entre la mairie et le CIS, Jérôme intervient lorsqu'il est bipé par le Centre.

Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)

Fille ou garçon, vous avez 12 ou 13 ans, vous souhaitez devenir sapeur-pompier, vous pouvez rejoindre les JSP.

Des jeunes de Villemotier participent à cette formation en 1ère année : Loris Guyard et Sacha Pasut.

La formation se déroule sur 4 années

La formation théorique et pratique se déroule aux CIS de Coligny et de Marboz le samedi matin (3 h). L'activité sportive a lieu le lundi soir au gymnase de Coligny (3 h). A cela s'ajoutent les rencontres sportives, les défilés et cérémonies, les stages.

Chaque année est validée par un test (écrit et pratique).

En 4ème année, pour obtenir leur brevet, le JSP devra remplir plusieurs conditions :

- Formation de secourisme de prompt secours : 6 jours,
- Formation au port de l'Appareil Respiratoire Isolant : 1 jour,
- Epreuves de brevet (théorie et pratique, sportive dont 50 m piscine) 1 jour.

A 16 ans révolus, titulaire du brevet, le jeune peut intégrer une caserne. Il aura les aptitudes opérationnelles reconnues d'équipier, de prompt secours et d'équipier de protection contre l'incendie. Il devra suivre un module complémentaire de 4h pour les opérations diverses.

La plupart continue en qualité de sapeur-pompier volontaire. Pour certains, ils deviennent sapeur-pompier professionnel.

Attention, le recrutement auprès des JSP s'effectuent 1 an sur 2.

A Coligny, un recrutement sera effectué en septembre 2022 (filles ou garçons nés en 2009/2010. Renseignez-vous dès le mois de juin.

Prochaine assemblée générale en septembre 2021.



12 JSP en 1ère année,
(2 absents),
4 JSP en 3ème année
4 encadrants de la section
(présents le jour de la photo).

1^{er} rang, au milieu, Loris GUYARD (Villemontois)

2^e rang, 2^e à partir de la droite, Clément PANCHOT (Villemontois)



Vie pratique

→ Travail sur informatique

Quelques conseils quand vous êtes face à votre écran d'ordinateur*

L'ordinateur fait partie intégrante de notre quotidien. En adoptant une mauvaise position devant votre écran d'ordinateur, vous risquez d'être confronté à des problèmes de lombalgie, de fatigue visuelle, ou de stress.

Ces conseils pratiques et ergonomiques vous sont transmis par votre médecin. Ils vous aideront à améliorer votre confort au quotidien.

A éviter



La posture favorite des TMS !
(Troubles Musculo-Squelettiques)

La bonne posture



Quelques repères en chiffres pour ajuster votre position

- Clavier
Distance œil-clavier 50-70 cm
- Écran
Distance œil-écran 50-70 cm
- Plan de travail
Hauteur 65-74 cm
- Profondeur 80-110 cm
- Écart avec l'assise 20-25 cm

Ce qu'il faut faire

- Pieds à plat sur le sol ou sur un repose-pieds
- Angle du coude droit ou légèrement obtus
- Main dans le prolongement de l'avant-bras
- Avant-bras proches du corps
- Dos droit ou légèrement en arrière, soutenu par le dossier
- Haut du moniteur au niveau des yeux

* © Agence le Dossier (MDS). Le travail sur écran. Disponible en ligne <http://www.mds.fr>

ÉCRAN

Le choix de l'écran est également important pour limiter la fatigue visuelle et optimiser votre position. Préférez un écran sans reflets (écran LCD), de grande taille, de bonne résolution, orientable en hauteur et latéralement.

PLAN DE TRAVAIL

- Choisir un mobilier réglable.
- Avoir assez d'espace pour bouger, étendre ses jambes, changer de position, accéder facilement aux documents...
- Mettre le moniteur et le clavier + souris sur 2 plans différents en hauteur.
- Avoir une souris de la taille de sa main et l'utiliser dans le prolongement de l'épaule.
- Ne pas déplier les pieds du clavier pour limiter l'extension des poignets.
- Évitez de poser continuellement les poignets sur le bord du bureau pendant la frappe, les poignets doivent le plus souvent être « flottants ».

FAUTEUIL



Quelques repères en chiffres pour ajuster votre position

- Hauteur de l'assise 45-51 cm
- Profondeur de l'assise 43 cm
- Hauteur du dossier 45-55 cm

ENVIRONNEMENT

Travaillez dans un environnement serein pour éviter le stress, en réduisant au maximum le bruit lié à l'ordinateur (placer l'unité centrale sur le sol), en évitant les éblouissements et les reflets dans le bureau (utilisation de stores, écrans placés perpendiculairement aux fenêtres...) et maintenir une température de 20 à 24°C.

Votre installation est maintenant parfaite !

Aménagez-vous une pause d'au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche est intensive ou bien d'un quart d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins. Il faut bouger pendant les pauses. Attention, rester devant son écran n'est pas une pause !



LE MOULIN DU FAY

POUR UNE ÉTAPE OU PLUSIEURS NUITS
Gîte 8 personnes & 3 Chambres d'hôtes

Capacité 17 personnes

1702 Route du Fay - 01270 VILLEMOTIER

06 62 00 89 11

contact@moulindufay.com

www.moulindufay.com



mobigo

LR 303

BOURG-EN-BRESSE <=> LONS-LE-SAUNIER

	Période scolaire		Période scolaire & vacances					Période vacances	
	Lundi à vendredi	Lundi à samedi	lundi à vendredi	Lundi à samedi		lundi à vendredi	Lundi à samedi	lundi à vendredi	Samedi
BOURG-EN-BRESSE > LONS-LE-SAUNIER									
BOURG-EN-BRESSE Gare SNCF	05:55	07:05	08:05	12:15	16:25	17:30	18:15	05:55	07:05
BOURG-EN-BRESSE EDF			08:06	12:16	16:26		18:16		
BOURG-EN-BRESSE Carré Amiot	06:02	07:12	08:12	12:22	16:32	17:37	18:22	06:02	07:12
BOURG-EN-BRESSE Alimentec	06:07	07:17	08:17	12:27	16:37	17:44	18:27	06:07	07:17
ST-ETIENNE-DU-BOIS Village	06:15	07:25	08:25	12:35	16:45	17:50	18:35	06:15	07:25
VILLEMOTIER Moulin des Ponts	06:20	07:30	08:30	12:40	16:50	17:55	18:40	06:20	07:30
VILLEMOTIER Ecole	06:22	07:32	08:32	12:42	16:52	17:57	18:42	06:22	07:32
SALAVRE Rte de Salavre	06:25	07:35	08:35	12:45	16:55	18:00	18:45	06:25	07:35
COLIGNY Mairie	06:28	07:38	08:38	12:48	16:58	18:03	18:48	06:28	07:38

	Période scolaire		Période scolaire & vacances					Période vacances	
	06:55	08:46	08:40	13:20	17:25			06:55	08:40
COLIGNY Mairie	06:55	08:46	08:40	13:20	17:25			06:55	08:40
SALAVRE RD1083	06:58	08:49	08:43	13:23	17:28			06:58	08:43
VILLEMOTIER Eglise	07:01	08:52	08:46	13:26	17:31			07:01	08:46
VILLEMOTIER Carif RD28/RD1083	07:02	08:53	08:47	13:27	17:32			07:02	08:47
ST-ETIENNE-DU-BOIS Village	07:08	08:59	08:53	13:33	17:38	18:23	19:26	07:08	08:53
BOURG-EN-BRESSE Av. de Bad-Kreuznach	07:30	09:06	09:00	13:40	17:45			07:30	09:00
BOURG-EN-BRESSE Carré Amiot	07:35	09:11	09:05	13:45	17:50	18:38	19:41	07:35	09:05
BOURG-EN-BRESSE Gare SNCF	07:40	09:16	09:10	13:50	17:55	18:48	19:51	07:40	09:10
BOURG-EN-BRESSE EDF	07:45	↘	↘	↘	↘	↘	↘	↘	↘

Défibrillateur RAPPEL

Un DAE, c'est quoi ?

Le défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation des victimes d'arrêt cardiaque.

Le DAE contribue à augmenter largement les chances de survie

Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur est guidé pas à pas.

Pas besoin d'être formé pour l'utiliser !

UN DAE, QUI PEUT L'UTILISER ?

Tout le monde !

L'utilisation d'un DAE n'est pas réservé aux professionnels !



Au Bourg - 01270 VILLEMOTIER - Tél. 04 74 51 51 83
chezbol@orange.fr

- Pâtisserie fine
- Viennoiserie
- Pièces montées
- Pain travaillé à l'ancienne, cuit au four chauffé au bois
- Spécialités bressanes
- Plat du jour
- Carte
- Dessert maison
- 7/7 Midi et soir

Vie pratique

→ Les services RUBIS'PLUS

RUBIS'PLUS GARE LES SERVICES RUBIS'PLUS PRENNENT LE RELAIS DU RESEAU BUS



DEPUIS/VERS LA GARE SNCF,
TÔT LE MATIN, DU LUNDI AU VENDREDI

- Service accessible au départ des arrêts des lignes urbaines **1 2 3 4 5 6 7 21**
- Communiquez l'arrêt de votre prise en charge pour les TER de 5h31 ou 6h01.
- Réservez la veille de votre déplacement **avant 17h au 04 57 38 37 01** ou via www.rubis.grandbourg.fr rubrique Rubis'Plus, transport à la demande.

DEPUIS LA GARE, EN SOIRÉE,
DU LUNDI AU VENDREDI

- Le soir, un véhicule est à disposition devant la gare pour vous ramener à l'un des arrêts des lignes urbaines **1 2 3 4 5 6 7 21**. Un véhicule vous attend à 20h30 et 21h30 et vous dépose à l'arrêt de votre choix, il vous suffit en montant de l'indiquer au conducteur.
- En cas de retard des trains le soir, le véhicule vous attendra, la correspondance est garantie.
- Service disponible sans réservation.

DEPUIS/VERS LA GARE, LE DIMANCHE
EN SOIRÉE ET LES JOURS FÉRIÉS

- Depuis la gare, à 19h35 et 21h10, sans réservation.
- Correspondance avec les TER.
- Le service dessert 15 arrêts de Bourg-en-Bresse : Sémard Gare, Préfecture, Hôtel de Ville, Carré Amiot, Moulin de Rozières, Dunant, Schuman, Granges Bardes, Alimentec, Revermont, Sardières, Lycée Agricole, Croix blanche, Jura, Baudières, Alagnier

RUBIS'PLUS DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS LES SERVICES RUBIS'PLUS PRENNENT LE RELAIS DU RESEAU DE BUS



EN JOURNÉE

Déplacez-vous sur réservation les dimanches et jours fériés en journée de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 :

- Sur le territoire de 15 communes*.
- D'un point d'arrêt à point d'arrêt.
- Sur réservation au plus tard la veille avant 17h00.
- À l'horaire de votre choix, selon les horaires disponibles précisés lors de votre réservation.

*LISTE DES 15 COMMUNES : BOURG-EN-BRESSE, BUELLAS, DOMPIERRE-SUR-VEYLE, JASSERON, MONTCET, MONTRACOL, LENT, PÉRONNAS, POLLIAT, SAINT-ANDRÉ-SUR-VEUX-JONC, SAINT-DENIS-LES-BOURG, SAINT-RÉMY, SERVAS, VANDEINS, VIRIAT

JE TÉLÉCHARGE L'APPLICATION



AGENCE GRAND BOURG MOBILITÉS

2 RUE DU 19 MARS 1962 - 01000 BOURG-EN-BRESSE

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h15
Mercredi de 9h à 18h15 - samedi de 9h à 12h15

04 74 45 05 06

Rubis Grand Bourg Mobilités

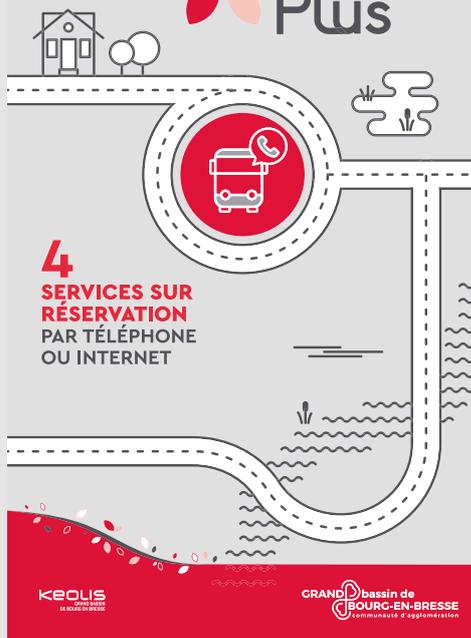
www.rubis.grandbourg.fr

info@rubis.grandbourg.fr

- Qui vient vous chercher
dans votre commune ?

C'est

Rubis'Plus



LES SERVICES DE TRANSPORT À LA DEMANDE DEVIENNENT RUBIS'PLUS



RUBIS'PLUS SUR 74 COMMUNES

NOUVEAU - Les 74 communes de l'agglomération sont désormais toutes desservies. L'offre existante sur 15 communes* est intégrée à l'offre Rubis'Plus avec des modifications d'horaires. Reportez-vous au guide de votre secteur et à la carte pour connaître la liste des communes desservies.



RUBIS'PLUS GARE DU LUNDI AU VENDREDI
RUBIS'PLUS DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

Le fonctionnement des services tôt le matin (sur réservation), tard le soir (sans réservation) du lundi au vendredi et le dimanche (journée et soirée) demeure également inchangé.



RUBIS'PLUS PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le service pour les Personnes à Mobilité Réduite ne connaît aucune modification et s'appelle désormais Rubis'Plus. La desserte est d'adresse à adresse du lundi au samedi, sur le périmètre de 15 communes*. L'accès au service se fait sur acceptation du dossier. Plus d'information au 04 57 38 37 01.

UN NUMÉRO UNIQUE POUR TOUTES
VOS RÉSERVATIONS RUBIS'PLUS

... 04 57 38 37 01 ...

Du lundi au samedi de 8h00 à 19h00
(SAUF JOURS FÉRIÉS ET LUNDI DE PENTECÔTES)

Possibilité d'effectuer sa réservation via
www.rubis.grandbourg.fr

*LISTE DES 15 COMMUNES : BOURG-EN-BRESSE, BUELLAS, DOMPIERRE-SUR-VEYLE, JASSERON, MONTCET, MONTRACOL, LENT, PÉRONNAS, POLLIAT, SAINT-ANDRÉ-SUR-VEUX-JONC, SAINT-DENIS-LES-BOURG, SAINT-RÉMY, SERVAS, VANDEINS, VIRIAT

RUBIS'PLUS SUR 74 COMMUNES



RUBIS'PLUS PERMET DE RELIER LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES À BOURG-EN-BRESSE ET À DES PÔLES D'ATTRACTIVITÉ SYMBOLISÉS PAR LE SIGLE SUR LA CARTE.

LES + DU SERVICE

- Ouvert à tous, sur réservation (inscription gratuite au préalable).
- Du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Entre 3 et 5 allers/retours par jour proposés.
- De point d'arrêt à point d'arrêt, depuis toutes les communes vers Bourg-en-Bresse et les pôles d'attractivité de votre secteur.
- Tous les arrêts scolaires desservis sur les 15 communes* sont maintenus.
- Horaires d'arrivée et de départ garantis à Bourg-en-Bresse et aux pôles d'attractivité de chaque secteur.
- Accessible avec les titres du réseau Rubis (à l'exception du titre 1 Aller/Retour par Jour Scolaire).

EN PRATIQUE

TROUVER SON HORAIRE

- Consultation et choix de votre horaire d'arrivée sur le guide de votre secteur ou sur www.rubis.grandbourg.fr.
- Liste des arrêts desservis disponible sur le guide de votre secteur ou sur www.rubis.grandbourg.fr.

RÉSERVER SON TRAJET RUBIS'PLUS

- Entre 1 mois et jusqu'à 2 heures avant l'horaire de départ.

EFFECTUER SON TRAJET AVEC RUBIS'PLUS

- Confirmation de l'horaire de départ la veille par sms, appel ou mail.
- Présence recommandée à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de départ.

VALIDER SON TITRE DE TRANSPORT

- Validation du titre de transport Rubis à chaque montée ou possibilité d'acheter un titre unitaire à 1,30€ auprès du conducteur

LES 74 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE BOURG-EN-BRESSE



URGENCE :

Urgences médicales / SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgences téléphone portable	112
Pompiers	04 37 62 14 71
Gendarmerie de Coligny	04 74 30 11 29
Centre Anti-Poison de LYON	04 72 11 69 11
ENEDIS urgences	09 72 67 50 01

VILLEMOTIER

Mairie de Villemotier	04 74 51 52 05
villemotier@wanadoo.fr	
Ecole Primaire de Villemotier	04 74 51 52 64
Déchetterie (Pirajoux)	04 74 47 32 14

SANTE

COLIGNY

Cabinet infirmier	04 74 30 17 10
Psychologue Guy CUMINET	04 74 21 04 66
Docteur Jacques LUCIANI	04 74 30 12 46
Docteur Florent CLAPPAZ	04 74 30 16 03
Kinésithérapeute Florie Vernet	06 51 95 13 04
Maison médicale Le Champel	04 74 30 12 46
Ostéopathe Anne Lyse ORMAZABAL	06 84 53 41 82
Pharmacie des Tilleuls	04 74 30 11 54
Maison de Retraite de Coligny	04 74 30 10 56

ST ETIENNE DU BOIS

Cabinet d'infirmières	04 74 30 50 12
Maison médicale	04 74 30 50 30
Cabinet Kinésithérapeutes	06 08 28 15 47
Docteur Christine SAINT CYR	04 74 30 50 30
Docteur Loïc BARRAUD	04 74 30 52 52
Docteur Barbara CORNET	04 74 30 50 30
Ostéopathe Mathieu DERAÏN	06 60 54 10 21
Orthopédiste Emile GOMEZ	06 82 85 34 12
Pharmacie Centrale	04 74 30 51 67

MARBOZ

Docteur Barbara BUATIER	04 74 51 02 09
Docteur Benjamin FOURRE	04 74 51 02 09
Docteur Anne Lis LEMAY	04 74 51 02 09
Dentiste Fouque-Doudet	04 74 51 06 00
Infirmières	04 74 51 02 90
Ostéopathe Gaëtan Colnot	06 98 61 42 07
Pharmacie	04 74 51 00 01
Vétérinaires – Centrale canine	04 74 51 00 79
Cabinet de Kinésithérapie	04 74 51 05 08
Pédicure-Podologue	
Camille BERNIGAUD	04 74 32 60 77

AUTRES

DEPANNAGES

Déchèterie	04 74 47 32 14
EDF Sécurité/Dépannage	04 74 30 83 61
GDF Sécurité/Dépannage	08 00 47 33 33

SERVICES PUBLICS

Droits/démarches	www.service-public.fr
------------------	-----------------------

Saint AMOUR

Distribution de l'eau et assainissement collectif	
Urgence - Hors heures d'ouverture	03 84 70 68 86
Service des Eaux St Amour SOGEDO	03 84 48 83 37

COLIGNY

Bibliothèque Municipale	04 74 47 32 16
Collège Le Grand Cèdre (Coligny)	04 74 47 33 80
Cure de l'Église St Martin (Coligny)	04 74 30 10 88
Maison de Retraite de Coligny	04 74 30 10 56

MONTREVEL

Trésor Public de Montrevel	04 74 25 40 59
----------------------------	----------------

St ETIENNE DU BOIS

MARPA	04 74 30 51 08
MEDIATEQUE	04 74 25 86 41
mediatheque@saintetiennedubois.fr	
facebook.com/mediathequestetiennedubois	

BOURG-en-Bresse

CA3B	www.ca3b.fr
DDE	04 74 25 68 80
EDF Sécurité/Dépannage	04 74 30 83 61
GDF Sécurité/Dépannage	0 810 433 001
Préfecture de l'Ain	04 74 32 30 30
SNCF Horaires, billets, services	36 35
Service Social Départemental	04 74 30 10 50

TRANSPORTS JURA – AIN - JURA

MOBIGO	03 80 11 29 29
www.viamobigo.fr	

TRANSPORTS SCOLAIRES

Transports de l'Ain	04 74 45 07 60
rubisjunior@rubis.grandbourg.fr	

TRANSPORT A LA DEMANDE : RUBIS

Pour renseignements	04 74 45 05 06
info@rubis.grandbourg.fr	
Pour réservation	04 57 38 37 01
www.rubis.grandbourg.fr	

PRESSE CORRESPONDANTS

Correspondant Voix de l'Ain	06 83 01 84 64
Bernadette Lombard	04 74 42 06 57
alainbernad@orange.fr	
Correspondant le Progrès	
Isabelle GAILLARD	06 08 47 50 35
Isagaillard@wanadoo.fr	

Ecole

→ Spectacle Zoum Zoum

C'était l'histoire de la vie d'un bourdon, deux musiciens jouaient en live et une plasticienne dessinait avec un projecteur en même temps pour illustrer cette histoire. Les enfants ont beaucoup aimé le concept.



Piscine cycle 3 « PRIS SUR LE VIF »



*Sortie à Villemotier
des maternelles
(automne 2019)*



*Le Père Noël
du Sou des Écoles (2019)*



*Remise des dictionnaires au CM2 2019
offerts par la mairie*

→ C'était la FETE de fin d'Année de l'Ecole Communale : danses et chants ont rythmé la fête

L'année scolaire va se terminer, c'est la fête de fin d'année. Parents grands-parents arrivent dans la cour de l'école. Direction les salles de classe pour visiter des expositions. Les enfants présentent le travail qu'ils ont réalisé en cours d'année, travail autour de la découverte d'artistes pour les plus grands et bal de la petite enfance pour les maternelles. Ensuite, direction la cour de l'école.

Aline, Didier et François ont installé du matériel de percussions. Place aux danses et à la batucada. Le spectacle se terminera par des chants interprétés par tous les enfants. Pendant que les enfants chantent, jouent ou dansent, les parents ont les yeux rivés sur les tablettes ou les téléphones pour enregistrer la fête. L'après-midi se termine par le traditionnel goûter.



→ Faire la guerre au plastique

Faisant suite à loi applicable le 1er janvier 2020, qui va interdire l'usage de tout objet en plastique jetable, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont lancé un défi : faire la guerre au plastique, rencontre avec les enfants.

Comment vous est venue cette idée ?

Après avoir vu une vidéo sur le cheminement d'une cuillère en plastique qui va du pétrole jusqu'à notre bouche qui a parcouru 6 000 km, c'est inacceptable, même pour une petite cuillère !

En classe, les élèves ont travaillé sur les 3 types d'énergies : l'énergie renouvelable avec les plantations, l'énergie inépuisable avec l'eau, le vent, le soleil, et l'énergie épuisable avec le gaz et le pétrole.

Quels moyens mettrez-vous en œuvre pour mener à bien votre défi ?

- ne plus acheter de la vaisselle jetable, de cotons tiges.
- acheter en vrac les céréales, le riz, les graines, les pâtes, les fruits secs, les cacahuètes, les bonbons, etc... les fruits et légumes sans emballages.
- faire les gâteaux, les pâtisseries soi-même.



Comment pensez-vous le dire à tout le monde ?

- Cette rencontre fera un article dans le journal de la Voix de l'Ain
- Créer un article dans le journal de l'école
- Écrire aux correspondants de la classe de Journans
- Demander à la mairie de l'aide pour la création de flyers sur le sujet

→ Goûter intergénérationnel



Des Villemontoises ont préparé des crêpes à l'avance afin de réunir les 2 générations pour s'amuser, partager un moment convivial autour d'un goûter crêpe-party.

Après un moment de timidité, d'un côté comme de l'autre, la glace fut vite brisée en dégustant des crêpes puis en faisant des jeux ou des échanges...

→ ECOLE et HANDICAP : « Etre différent, mais comme nous »

Après la journée de sensibilisation, le regard des enfants de l'école sera sans doute différent sur les personnes en situation de handicap. A partir d'exercices adaptés, chacun a pu se rendre compte de la situation réelle des personnes non-voyantes, malentendantes, en fauteuil roulant, ou encore à mobilité réduite.

Voici en vrac quelques remarques des enfants :

« C'est difficile d'écrire en braille, il y a beaucoup de choses à apprendre ! »,

« C'est vraiment pénible de ne pas bien voir et pas bien entendre, on se sent à l'écart ! »,

« on s'est mis dans un fauteuil roulant, à la place des personnes handicapées, on a vu comme c'était difficile pour eux. C'est dur de traverser un trottoir en fauteuil, les gens ne sont pas toujours gentils ! »



Photo : Céline Prosper. »

« C'était bien d'apprendre comment les personnes aveugles jouent. On peut s'amuser, même si l'on est aveugle !

→ Grande lessive 2019

La Grande lessive, manifestation artistique mondiale, a plu aux élèves !

Sur le thème donné « la couleur » pour 2019, les élèves ont réalisé une production individuelle libre et une autre collective, qu'ils ont exposés 24h au lotissement « En Miard ».



→ Rentre scolaire 2020-2021



Rentrée scolaire avec un protocole sanitaire allégé mais qui sera vite modifié ...

Trois enseignantes : Céline Prosper, directrice, Isabelle Teil et Blandine Girardet vont accueillir 61 enfants répartis en 3 classes.

Comme dans toutes les écoles, un protocole sanitaire, dans le respect des normes édictées par l'Education Nationale, a été mis en place. Les enfants devront s'habituer à voir leur professeur masqué Mais les différentes modifications n'ont pas manqué d'arriver et ce fut le tour des enfants d'avoir un masque, dès 6 ans ...

→ Ecole à distance due au covid 13 mars

A la fermeture des écoles, le vendredi 13 mars 2020, l'ambiance avec les élèves était morose. Les élèves de maternelle étaient plutôt déçus de ne pouvoir participer au carnaval du lendemain. Ils avaient beaucoup travaillé pour cet événement, et avaient passé la journée du vendredi à préparer le repas avec leur maîtresse. Tous s'inquiétaient de ne plus pouvoir aller à l'école, ne plus voir les copains, les maîtresses et le personnel communal. Nous avons donc passé un long moment à échanger avec eux sur les moyens possibles pour continuer à travailler.

A partir de leurs propositions, les enseignantes ont cherché à construire un outil qui puisse répondre à leurs attentes, mais aussi convenir au télétravail. Les élèves étant très autonomes, nous leur avons préparé un plan de travail avec le fonctionnement en classe multi-âges. Les élèves ont l'habitude de cette organisation, et la première semaine s'est bien passée pour tout le monde. Les enseignantes ont correspondu avec les familles par mail ou par téléphone, selon les besoins.

Pour la deuxième semaine, après avoir réceptionné les retours des parents, nous avons pu peaufiner le travail donné, et avons ajouté des activités plus ludiques, mais toujours en lien avec notre projet de l'année : le jardin. Les élèves ont découvert les « jardins à la française » et ont créé le leur. Sans le savoir, ils se sont donc entraînés à la symétrie...

Le télétravail nous a demandé de modifier certaines pratiques. En classe, les élèves ont toujours des activités de manipulation, de jeu, mais nous ne pouvions pas les donner à la maison. Nous les avons remplacées par des jeux sur internet, ce qui leur plaît beaucoup évidemment ! En faisant ces recherches, nous avons aussi découvert des sites ou logiciels que nous réutiliserons peut-être au retour à la normale. Afin de garder le lien qui unit chacun de nous, nous avons mis en place un blog de l'école. C'est un moyen intéressant pour faire de la production d'écrit, mais aussi pour partager les productions artistiques et échanger entre nous.

Céline Prosper nous disait : « La situation que l'on vit en ce moment est inédite, le confinement, les actualités. Tout cela est anxiogène. Toutefois, cet éloignement crée quelque chose de particulier, avec les élèves et les familles. D'une certaine façon, cela nous rapproche, comme une classe transplantée. On reçoit des mails des élèves avec des petits mots personnalisés, des inquiétudes « Maîtresse, est-ce que tu es malade ? » Nous avons aussi de nombreux retours de parents qui nous disent que c'est difficile d'être maman et maîtresse, qu'ils ne savent pas faire, qu'ils ont peur de mal faire... La relation avec les parents évolue aussi.

Pour conclure, cette crise sanitaire aura chamboulé nos habitudes, mais elle aura aussi renforcé les liens avec les familles et les élèves ».

→ Les nouvelles mesures gouvernementales vues par l'école



L'année 2020, du fait du COVID et des directives gouvernementales, avec ordres et contre-ordres, fut une année éprouvante qui ne permit pas d'avoir une scolarité dirigée exclusivement sur les enfants et leur évolution. Les enseignantes avaient l'impression d'être plus souvent des surveillantes de gestes que des éducatrices.

La directrice de l'école, Céline Prosper a indiqué qu'elles (elle-même et son équipe scolaire) ont

été quotidiennement dans l'incertitude suite aux directives officielles données à la dernière minute en fonction de l'évolution sanitaire.

L'école et la mairie (Pierre Guillet, ses adjoints et conseillers) ont poursuivi leur organisation au gré des absences des contaminés et des « cas contacts » demandant une réactivité, pas toujours aidés par nos administrations qui semblaient elles-aussi dépassées par les événements.

Depuis, les plans COVID se succèdent avec toujours des modifications qu'il faut arriver à appliquer au mieux et au plus vite. L'organisation d'enseignement en classe (les enseignants, ATSEM et le personnel communal) sont arrivés à aider la directrice et les professeurs des écoles à faire « de l'enseignement » et prodiguer une atmosphère scolaire et rassurante aux enfants qui en avaient bien besoin.

Associations

● ● ● LISTE des ASSOCIATIONS de VILLEMOTIER 2019 - 2020

ASSOCIATIONS / COMITÉS	COORDONNÉES
Amicale de Anciens Pompiers	Bernard MICHEL 510 route de Saint Germain, 01270 Villemotier Tél. : 04 74 51 54 59 Email : nidami@wanadoo.fr
Les p'tits villemontois Cantine Scolaire	Justine LEBREUS Email : Lesptitsvillemontois@gmail.com
Les p'tits Villemontois Sou des Ecoles	Charlotte GESVRET 95 chemin de la teppe des ormes - 01270 Villemotier Tel. : 06 01 49 24 30 Email : charlottegesvret@gmail.com
Société Communale de Chasse	Pascal MAÎTREPIERRE 195 route de Strasbourg, 01270 Villemotier Tel. : 04 74 51 57 13 - 06 68 64 86 92 Email : maitrepierrep@bourgenbresse.fr
Farfouille Inter Associations	Mairie 112 Place de la Mairie, 01270 Villemotier Tel. : 04 74 51 52 05 Email : villemotier@wanadoo.fr www.villemotier.fr
Comité de Fleurissement	Yvette GERMAN 115 route du Mont Myon, 01270 Villemotier Tel. : 04 74 51 52 05 Email : jean-luc.germain@orange.fr
Gymnastique Volontaire	Janette CHAGNARD 34 route de Verjon, 01270 Salavre Tel. : 04 74 30 10 59
Vill'Amitié	Louis BOUCHARD 1329 route de Strasbourg - 01270 Villemotier Tel. : 04 74 51 52 53 Email : louis.bouchard@orange.fr

● ● ● ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

Ecole de Musique Communautaire de Marboz-Coligny	Présidente Bernadette LOMBARD 379 route de Montfollet 01270 Villemotier Fixe : 04 74 42 06 57 Portable : 06 83 01 84 64 alainbernad@orange.fr	Vice-Présidente Monique ADAM Trésorier Guy COTESSARD Secrétaire Thierry CHARDON Directeur Laurent PAQUELIER
--	---	--

Associations

Chasse ● ● ●

→ COMPTAGE des LIEVRES par un groupe bien soudé



les sociétés de chasse gèrent le comptage du gibier et la Fédération Départementale des chasseurs fait le décompte entre janvier et le 15 mars.

Les chasseurs de Beaupont, Bény, Domsure, Pirajoux et Villemotier s'organisent en équipe de 4 et 5 personnes pour répertorier chevreuils, sangliers, la pins, renards... en suivant les consignes et conseils donnés par Nicolas Varrambier, technicien cynégétique, seul le comptage des lièvres étant fiable.

→ Le REPAS « GIBIER » de la société communale de chasse de VILLEMOTIER

Pascal Maîtreperre et son équipe sont plus que satisfaits de l'accueil qui a été réservé au traditionnel repas gibier. Quelques 130 amateurs de bonne chère se sont régalés avec les terrines, la viande en sauce grand veneur, les rôtis de sangliers et de chevreuils préparés par Romain et Joël, les cuisiniers de l'équipe. « La grosse chasse sert à régaler nos convives. C'est celle des battues aux chevreuils et aux sangliers, ça permet à ceux qui ne sont pas chasseurs de goûter du gibier une fois par an. Et la petite chasse, ce sont les lapins ou les faisans, ça, c'est pour nous, » explique le président Pascal Maîtreperre, ravi du gros succès de la journée.



Les chasseurs de la société communale ont tout mis en œuvre pour réserver à chacun un accueil digne des grands jours.

Du fait des travaux de la salle communale, un changement, cette année, pour le REPAS d'ETE : les moules-frites ont remplacé le jambon à la broche-gratin de pommes de terre.

*Diots de Savoie et Crozets
cuisinés par les chasseurs
le 31/01/21*



Associations

Farfouille ● ● ●

→ Farfouille 2019



Malgré une météo incertaine, sous un temps chaud et ensoleillé, la mairie a pris la décision de maintenir la farfouille qui s'est bien déroulée. Malheureusement, nous n'avons pas pu avoir notre farfouille en 2020 du fait du COVID 19.



Associations

→ Fleurissement

C'est la belle saison qui revient, les signes ne manquent pas : les jours sont plus longs, le matin, les oiseaux accompagnent notre réveil....

Toutes les fleurs nous éblouissent avec la variété de leurs couleurs ... et que dire de la fleur emblématique du printemps, la jonquille ... simple double, jaune, blanche orangée, qui se balance sous les rayons de la lumière qui vient illuminer les massifs du centre du village.



→ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « Marche de Nuit »



Renseignements :
Janette CHAGNARD
Tél. 04 74 30 10 59

Direction Verjon par le mont, Salavre et retour à Villemotier, le circuit d'une dizaine de kilomètres a permis aux marcheurs de prendre un bol d'air frais sur les contreforts du Revermont, avant de terminer la journée avec un casse-croûte revigorant.

Associations

P'tits VILLEMONTOIS ● ● ● Cantine

→ Du poulet de Bresse à la CANTINE »



C'est la 2ème opération « poulet de Bresse » de l'année pour les cantines scolaires du département. Soutenu financièrement par la CA3B, ce projet est apprécié par tous. Ainsi les élèves de Villemotier ont la chance de manger du poulet « de chez nous », cuisiné par Karine qui prépare les repas de l'entrée au dessert avec passion.

→ Des rois et reines d'un jour à la cantine scolaire

Les écoliers ont encore cette année apprécié la galette faite maison par Karine, la cantinière.

Les enfants ayant trouvé la fève sont rois et reines du jour.



→ Les mesures de protections COVID bien appliquées à la cantine

COVID oblige, Karine et son équipe ont dû s'adapter et revoir l'organisation des repas à la cantine. Ainsi les petits mangent avant les grands, qui eux, sont installés en quinconce avec moins d'enfants par table, ce qui rend l'organisation plus complexe. Toutefois, côté repas, la cuisine reste maison et de qualité avec des produits qui suivent le fil des saisons.



Associations

P'tits VILLEMONTOIS ● ● ● Sou des Ecoles

→ Chasse à l'œuf 2019



Découvrir 4 œufs de couleurs différentes sur un circuit court est devenu, pour de nombreuses familles de la commune et des alentours, l'occupation du Lundi de Pâques.

Organisée par le Sou des Ecoles, cette manifestation festive a ravi petits et grands.



→ Carnaval 2019



Entre 2 averses, les enfants de l'école ont rejoint la salle communale en passant par l'ancien chemin de la cantine.

Un goûter, préparé par les parents et le Sou des Ecoles leur a été servi.

Associations

VILL' AMITIE ●●●

**Rentrée des membres
et AG du club**



**On n'oublie jamais
les Anniversaires !!!!**



**Dégustation de galettes
dans une ambiance riieuse**



**Le club a terminé sa saison au restaurant
de Donsure « Chez Nathaly »**



**Une vente de parts
de choucroute
très appréciée**



Etat civil

Ils sont nés :

- ATTAR Issa 23 janvier 2019
- INIESTA Noa 2 février 2019
- CLAIN Myana 7 mai 2019
- DUNAND Timéo 29 septembre 2019
- SANGOÏ Jules, Paul Pierino 8 novembre 2019
- SANGOÏ Samuel, Charles, Félix 8 novembre 2019

Ils se sont mariés en 2019

- Xavier Cyprien TRONCHON et Claire Renée Céline CHAMBON 11 mai 2019
- Alain Albert DESMARIS et Karine Dolorès GIRAUD 12 décembre 2019

Ils nous ont quittés en 2019

- MICHON Georges 21 mars 2019
- PERRET Michel Jean 2 août 2019
- TOURNIER Joëlle Marie Renée 4 octobre 2019

En l'an 2019

- Léon Marcel Joseph VULIN et Marie Joséphine Julie Léoncie PERTUIZET 24 décembre 1919
- Léon Jules Alphonse FILLOD et Lucie Clémence GAUVERT 27 décembre 1919

Et... ils nous ont quittés en 1919 :

- LÉTHENET Francisque Victor 7 janvier 1919
- POBEL Marie Angélique 4 février 1919
- RENOUD Marie Fortunée 2 mars 1919
- TOURNIER Léon Eugène 14 septembre 1919
- PUVILLAND Jean Marie Joseph (Transcription Armée 08/05/1919) 1 décembre 1918
- CHEVALON Louise 11 juin 1919
- CHEVALON Sabine 12 juin 1919
- JOLY Marie Julienne Fortunée 1 juillet 1919
- GAUTHERET Marie Eugène Maxime (Transcription Armée 05/08/1919) 4 novembre 1918
- BESSONNAT Joseph Camille 25 novembre 1918
- CHANEL Jean Marie Joseph 26 septembre 1918
- RODET Suzanne 27 août 1919
- GAUDET Denis Joseph Jean Marie 28 août 1919
- JACQUET Marie Anne 29 septembre 1919
- POMMATEAU Abel François 19 septembre 1918
- BRESSAND Joseph Marie 25 novembre 1919
- BRESSAND Marie Aimée Gabrielle 17 novembre 1919
- DARBET Henri 1 décembre 1919
- MARILLET Rosalie Virginie 26 décembre 1919

et il y a 100 ans, en 1919

Ils sont nés :

- DIDIER Marc, Honoré, Clément 30 mars 1919
- RUY Yvonne, Andrée, Clarisse 13 avril 1919
- CHEVALON Sabine 10 juin 1919
- CHEVALON Louise 10 juin 1919
- RODET Suzanne 25 août 1919
- DUBOIS Joseph, Marcel 29 septembre 1919
- BRESSAND Marie, Aimée, Gabrielle 17 novembre 1919
- GIRAUD Auguste, Cyrille 22 décembre 1919
- ANCIAN Noël, Armand 25 décembre 1919
- VULIN Léon, Albert 25 décembre 1919

Et...ils se sont mariés en 1919

- Joseph Hippolyte Emile FAVIER et Anaïs Joséphine Clarisse VULIN 4 mars 1919
- Marie Denis Joseph RODET et Valérie POMMATAU 19 juillet 1919
- Simon Frédéric VERNOUX et Marie Noémie BASSET 25 juillet 1919
- Jules Joseph FILLOD et Marie Julie LÉTHENET 8 septembre 1919
- Marie Auguste Emile CHANEL et Marie Clémence Honorine VULIN 26 septembre 1919
- Marie Valérie Mélina DIDIER et Jules François CONVERT 29 septembre 1919
- Ferdinand Henri DARNAND et Joseph Philomène GOUILLER 11 octobre 1919
- Marie Anthelme Evariste PAUGET et Marie Clarisse Joséphine PAUGET 12 novembre 1919

En l'an 2020...

Ils sont nés :

- JACQUIN Clément, Michel, Louis-François 25 janvier 2020
- POLO Tiago, Laurent, José-Luis 18 février 2020
- POUPON Léon 5 juin 2020
- BRAZIER Maddie 12 août 2020
- GENET Tino, André, Hervé 25 septembre 2020
- PERRET Matthieu 29 septembre 2020
- BOULLY Ella, Sarah, Gaëlle 16/12/20

Ils se sont mariés en 2020

- Florian MUFFAT-JEANDET et Flore Coralie MOINE 5 septembre 2020
- Willy Julien Pierre GRATTARD et Anaïs Julia Morgan MARIE 18 septembre 2020
- Benjamin LELEYTER et Judith Fernanda MARTINS PAULOS 5 décembre 2020

Etat civil

Ils nous ont quittés en 2020

- ROVIDATIE Edmond Louis 2 janvier 2020
- RAVASSARD Gisèle 3 janvier 2020
- REBOUX Jérôme André Christian 16 juin 2020
- LAURENT Roger Paul Albert 24 septembre 2020
- LAMOLY Marie Joséphine 9 novembre 2020
- FABORDA-CARVALHO Anna Maria 26/11/20

Hors commune :

- GIRARD Jean Cyril Raymond Saint-Amour 04/07/2020
- BECKER Simone Marie Paulette Saint-Amour 31/10/20
- GUICHON Huguette Viriat 02/11/20

Et il y a 100 ans, en 1920

Ils sont nés :

- LETHENET Marie-Louise 5 janvier 1920
- SARRON Raymond, Eugène 6 avril 1920
- RUY André, François, Fernand 16 avril 1920
- CHEVALON Claire, Marie, Lucie 22 mai 1920
- CONVERT Marie, Colette, Ida 30 mai 1920
- LACHARD Gaston, Roger 7 août 1920
- LACHARD Gabrielle, Qsuzanne 7 août 1920
- PIDOUX Louis, Germaine 3 septembre 1920
- SAUCHAY Anaïs, Yvonne, Marie, Joséphine 10/09/20

Et...Ils se sont mariés en 1920

- Jules Josph alphonse VENET et Eugénie marie PERRET 15 janvier 1920
- Ferdinand Auguste Camille GENTON et Marie Léontine Eugénie RENOUD 29 janvier 1920
- Hippolyte Félix JOSSERAND et Marie Pauline BRESSAND 12 février 1920
- Jean Marie Célestin GIRAUD et Marie Joséphine Blandine CHAMBARD 4 mars 1920
- Marius Maxime DIDIER et Marie Louise RENAUD 10 mars 1920
- Marie Auguste Alphonse CROZET et Céline Louise VERNOUX 11 mars 1920
- Marie François HAULAS et Marie Louise BERNARDIN 18 mars 1920
- Marcel Anthony POURMIT et Marie Céline Alice RENOUD 24 avril 1920
- Joseph François Auguste MARÉCHAL



- et Marie Joséphine Eugénie CHEVALIER 6 mai 1920
- Jean Baptiste Auguste MOREL et Marie Louise Elisa BILLOUD 14 mai 1920
- Francelin Jules GRÉPINET et Anaïs Alphonsine FÈVRE 5 juin 1920
- Léon François MICHEL et Marie Fortunée Elise CHEVALON 22 juillet 1920
- Joseph Auguste MICHELON et Marie Eugénie Pauline PILLET 27 août 1920
- Marie Hippolyte Henri Joseph BOUCHOUX et Marie Gabrielle FAVIER 4 septembre 1920
- Léon Marius Célestin PARIS et Marie Virginie Mathilde RAVEZ 7 septembre 1920
- Marie Alphonse Eugène RENAUD et Marie Rosalie Elisa PIROUX 11 septembre 1920
- Antoine André GENILLON et Marie Alexandrine Léontine CHAUDY 30 septembre 1920
- Lucien Edouard CONVERT et Marie Louise Clémentine SOCHET 22 octobre 1920
- François Emile PIVERT et Lucie Valentine DIDON 22 novembre 1920

Et... ils nous ont quittés en 1920 :

- BOUVARD Julie Urbaine 3 février 1920
- DESMARIS Claude Marie 2 mars 1920
- BOYARD Ernest Hipolyte (Transcription Armée 05/03/1920) 22 août 1918
- BLANC Joseph 1 juin 1920
- CHARVET Marie Joséphine Cécile 12 juin 1920
- PITRE Laurent Marcellin Ernest (Transcription Armée 25/07/1920) 22 septembre 1914
- LOISY Joseph Marie Jules 25 octobre 1920
- BRESSAND Jean Alexandre 27 octobre 1920
- JANNET Ambroise Henri 14 novembre 1920
- CHEVALON Marie Ambroise 21 novembre 1920
- BRESSAND Alexandre Maxime décembre 1920
- DONJON Marie Joachim Victor (Transcription Armée 21/10/1920) septembre 1914
- LACHARD Gaston Roger 6 décembre 1920
- LACHARD Gabrielle Suzanne 14 décembre 1920
- LÉTHENET Jean Joseph (Transcription Armée 29/10/1920) 7 août 1914

Calendrier des manifestations

2021



●●● Commerces

QUOI ?	COORDONNÉES
BIO MARAICHER	Jardin de Villemotier - Sylvain PATHOUX 148 Impasse du Carouge - 01270 Villemotier Tél. : 04 74 51 58 26 - sylvain.pathoux@orange.fr
BOULANGERIE - RESTAURANT	Chez Bol - Établissements BOLMIN - Chez Bol Route de Strasbourg - 01270 Villemotier - Tél. : 04 74 51 51 83
CHAMBRES D'HÔTES GITE	Bruno et Sophie BUIRON Moulin du Fay - 1721 Route du Fay - F- 01270 Villemotier Tél. : 06 62 00 89 11 - contact@moulindufay.com www.moulindufay.com
CHAMBRES D'HOTES	Le CHAUDRON 1782 Route de Strasbourg - F- 01270 Villemotier Tél. : 09 54 07 61 17 - Lechaudron.business.site
COIFFURE	ART BEAUTÉ COIFFURE - Chantal TESTON 1591 Route de Strasbourg - 01270 Villemotier - Tél. : 04 74 23 93 69
ELEVAGE CHAROLAIS EN AGRICULTURE BIO	Franck VINCENT 1618 Route de Saint Germain - 01270 Villemotier Tél. : 04 74 51 54 12 - Mobile : 06 73 91 19 88 franckv@wanadoo.fr
FERRAND ELECTRICITÉ	Etablissement Principal : 01230 St Rambert en Bugey Etablissement Secondaire : 01270 Villemotier Tél. : 06 21 34 14 27
INFORMATIQUE	Michel MAISONNEUVE 481 Chemin du Bois Rodet - 01270 Villemotier - Mobile : 06 07 81 98 93 contact@maisonneuve-info.fr
MAÇONNERIE GÉNÉRALE ET GROS OEUVRE DE BÂTIMENT	ACP - William-Steven NUGUET 845 Route du Carouge - 01270 Villemotier Tél. : 04 74 30 43 37 - Mobile : 06 13 01 89 60 Email : acp-maconnerie@orange.fr - www.acp-maconnerie.fr
MENUISERIE, ESCALIER, ETC.	BOIS DESIGN - Sébastien JACQUIER 77 Impasse en Miard - 01270 Villemotier Mobile : 06 16 70 62 51 Email : sebastienjacquier@yahoo.fr
PLOMBERIE, SANITAIRE, CHAUFFAGE	Régis NEVORET Sarl ZA Malaval - 25 chemin des Janois - F-01851 Marboz Tél. : 04 74 42 02 33 - www.nevoret.fr